



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-C
ÔTE-D'AZUR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°R93-2016-039

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2016

Sommaire

ARS

- R93-2016-04-21-002 - Avis CS AAP ARS-CD83 21 (2 pages) Page 4
- R93-2016-04-21-003 - Décision membres avec voix consultative et mandat spécifique-commission d'AAP (7 pages) Page 7

aRS PACA

- R93-2016-04-20-002 - 2016 A 007-DEC-CONFIR CESSION-SCAN-GEMS-GCS ARLES (3 pages) Page 15
- R93-2016-04-22-002 - Arrêté portant délégation de signature à M. UNAL (4 pages) Page 19
- R93-2016-01-25-012 - Décision portant autorisation de transfert définitif de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les Trois Lucs sise 28, traverse de la Salette-13012 MARSEILLE- (2 pages) Page 24
- R93-2016-03-23-005 - Décision portant fermeture de la PUI du Centre de dialyse DIAVERUM MARSEILLE et modification de la PUI du Centre de dialyse DIAVERUM PROVENCE sise 9, bd Gaston Berger-13361 Marseille-Cedex 10- (3 pages) Page 27
- R93-2016-04-09-002 - Décision portant modification de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS "BIOTOP DEVELOPPEMENT" sise 6, boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE- (10 pages) Page 31
- R93-2016-04-19-007 - décision portant modification de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la Selas "MAZARIN" sise 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE- (5 pages) Page 42
- R93-2016-03-18-004 - décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS "LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE" sise 5, rue Edouard Amavet-13500 MARTIGUES- (10 pages) Page 48
- R93-2016-04-09-001 - Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS Société des Laboratoires BILLIEMAZ sise 1242, avenue Jean Monnet-83190 OLLIOULES- (8 pages) Page 59
- R93-2016-04-06-005 - Décision portant modification du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS "LBM CLAIRVAL" sise 317, boulevard du Redon-13009 MARSEILLE- (3 pages) Page 68
- R93-2015-12-01-010 - Décision PUI 2015.83.02 portant autorisation d'extension de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Renée Sabran sise boulevard Edouard Herriot-Giens-83406 HYERES-Cedex- (2 pages) Page 72
- R93-2016-04-20-003 - LBM SELAS BIOESTEREL transfert site Villeneuve Loubet (13 pages) Page 75

DRJSCS PACA

- R93-2016-04-12-002 - ARRETE DE JURY DU DEAMP SESSION VAE DE JUIN 2016 (2 pages) Page 89

R93-2016-04-22-001 - Arrêté du 22 avril 2016 relatif au maintien de la compétence et du mandat des comités techniques de la DRJSCS et de la DDCS 13 en réunion conjointe (1 page)	Page 92
Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur	
R93-2016-04-22-003 - Arrêté du 22/04/2016 portant désignation de M.COLRAT pour exercer la suppléance du préfet de région PACA (2 pages)	Page 94
Rectorat de l'académie de Nice	
R93-2016-04-12-001 - Arrêté CTA du 12 avril 2016 (2 pages)	Page 97
SGAMI SUD	
R93-2016-04-19-006 - arrêté du jury d'agent spécialisé de police technique et scientifique 2016 (2 pages)	Page 100

ARS

R93-2016-04-21-002

Avis CS AAP ARS-CD83 21

Avis de la Commission de sélection d'appel à projets médico-social de compétence conjointe du directeur général de l'Agence régionale de santé Paca et du président du Conseil départemental du Var

**AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION D'APPEL A PROJETS MEDICO-SOCIAL DE
COMPETENCE CONJOINTE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE
SANTÉ PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU VAR**

Séance du jeudi 21 avril 2016

AVIS RENDU SOUS FORME DE CLASSEMENT

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R313-6-2 ;

Vu l'arrêté n° 2015-031 du 29 juin 2015 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets sociaux et médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental du Var ;

Vu l'avis d'appel à projets (AAP) médico-social conjoint ARS-PACA/ CD-VAR N° 2015-042 et 2015-043 du 07 octobre 2015 relatif à la création de 21 places d'accueil de jour dans le département du Var : 11 places pour le territoire de Provence Verte (2015-042) et 10 places pour le territoire de Var Estérel (2015-043);

Considérant les critères définis dans le cadre des cahiers des charges relatif à l'appel à projets concerné ;

Considérant l'examen des projets par la commission de sélection d'appels à projet médico-social conjoint Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et Conseil départemental du Var lors de la séance du 21 avril 2016 ;

Article 1^{er} : Après avoir entendu les instructeurs et les candidats, la commission de sélection à rendu un avis, pour chaque appel à projets, sous forme des classements suivants :

Appel à projet n° 2015-042 relatif à onze places d'accueil de jour pour le territoire de Provence Verte

- N° 1 : **AA 83** Espace Santé 3 83500 La Seyne-sur-Mer
- N° 2 : **A.D.A.F.M.I.** 83170 Brignoles
- N° 3 : **C.C.A.S. de la Mairie de Cavalaire-sur-Mer**
- N° 4 : **Notre Dame de Paracol** (EURL Nataud Gestion) 83143 Le Val

Appel à projet n° 2015-043 relatif à dix places d'accueil de jour pour le territoire de Var Estérel

- N° 1 : **Association Alzheimer Les Libellules** 83600 Fréjus
- N° 2 : **Association METISS'AGES** 83440 Fayence

Article 2 : Le présent avis de la commission de sélection sera publié au recueil des actes administratifs respectivement de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département du Var.

A Marseille, le 21 avril 2016

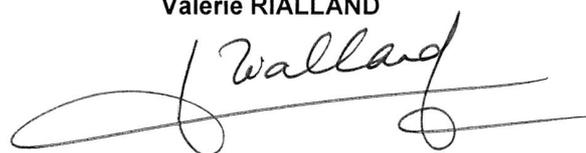
**Pour le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte-d'Azur
la co-présidente**



Lydie RENARD

**Pour le président
du Conseil départemental
du Var
la co-présidente**

Valérie RIALLAND



ARS

R93-2016-04-21-003

Décision membres avec voix consultative et mandat
spécifique-commission d'AAP

Réf : DOMS-0416-2756-D

DOMS/SPH-PDS/COM-AAP N°2016-06

Décision fixant la liste des membres avec voix consultative et mandat spécifique pour siéger au sein de la commission de sélection d'appels à projets médico-sociaux chargée de l'examen des projets relevant de la compétence exclusive du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L313-1 à L313-8 et R313-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires notamment son article 124 ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 et le décret modificatif n° 2014-565 du 30 mai 2014 relatifs à la procédure d'appel à projet conjoint et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis de publication n°2012/DG/01/14 du projet régional de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°2012 /DG/01/09 en date du 30 janvier 2012 fixant le schéma régional d'organisation médico-sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté en date du 16 novembre 2015 actualisant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2015-2019 ;

Vu l'arrêté n°2015-006 en date du 5 août 2015 fixant le calendrier prévisionnel du second semestre 2015 des appels à projets médico-sociaux par l'ARS Provence Alpes Côte d'Azur

Vu les avis d'appels à projets médico-sociaux n° 2015-005, n° 2015-006, n° 2015-007, n° 2015-008, n° 2015-009, n° 2015-010, n° 2015-011, n° 2015-012, n° 2015-077 de compétence exclusive du directeur général de l'ARS;



DECIDE

Article 1^{er}

Sont désignés comme membres à voix consultative avec mandat spécifique de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux suivants, de compétence exclusive du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur :

➤ Appel à projet médico-social n°2015-005 (création de 15 places de service expérimental 16/25 ans dont 10 places tous types de handicap et 5 places pour personnes avec autisme et autres troubles envahissants du développement (TED) dans les Alpes Maritimes)

▪ Personnalités qualifiées :

- Madame Emmanuelle MULLER, représentante Académie de Nice
- Madame Michèle FROMENT, Directrice par intérim de la MDPH des Alpes Maritimes,

▪ Représentants des usagers :

- Madame Michel TIRLOT, Association Autisme 13
- Madame Monique GUEDES, Collectif inter associatif sur la santé-CISS PACA Corse

▪ Personnel technique ARS :

- Marion BERTRAND, chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap, référent régional autisme

➤ Appel à projet médico-social n°2015-06 (création de 10 places de service expérimental 16/25 ans tous types handicap dans les Bouches du Rhône)

▪ Personnalités qualifiées :

- Madame Anne MALLURET, conseillère technique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap-Académie Aix-Marseille
- Madame Marie MUZZARELLI, directrice adjointe MDPH des Bouches du Rhône

▪ Représentants des usagers :

- Jean-Paul MENAUT, UDAF 13
- Monsieur Jean VERGNETTE, Collectif inter associatif sur la santé-CISS PACA Corse

▪ Personnel technique ARS :

- Catherine LARIDA, inspectrice chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en difficultés spécifiques

➤ Appel à projet médico-social n°2015-07 (création de 13 places de service expérimental 16/25 ans dont 8 places tous types de handicap et 5 places pour personnes avec autisme et autres troubles envahissants du développement dans le Var)

▪ Personnalités qualifiées :

- Monsieur Michel BOUTONNE, représentant Académie de Nice
- Madame Laetitia BARRET, Directrice adjointe de la MDPH du Var

▪ Représentants des usagers :

- Madame Monique GUEDES, Collectif inter associatif sur la santé-CISS PACA Corse
- Madame Michel TIRLOT Association Autisme 13

▪ Personnel technique ARS :

- Marion BERTRAND, chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap, référent régional autisme.

➤ Appel à projet médico-social n°2015-08 (création de 30 places de maison d'accueil spécialisée (MAS) dont 20 places pour adultes avec handicap psychique et 10 places pour adultes avec polyhandicap dans les Alpes Maritimes)

▪ Personnalités qualifiées :

- Madame Monique PITEAU-DELORD, CREA PACA CORSE
- Madame Michèle FROMENT, Directrice par intérim de la MDPH des Alpes Maritimes,

▪ Représentants des usagers :

- Madame Corinne LAPORTE-RIOU, directrice de l'UDAF 06
- Madame Monique GUEDES, Collectif inter associatif sur la santé-CISS PACA Corse

▪ Personnel technique ARS :

- Madame Sophie RIOS, responsable du service personnes en situation de handicap- personnes en difficultés spécifiques

➤ Appel à projet médico-social n°2015-09 (création de 10 places de service expérimental à destination 16/25 ans avec autisme et autres TED dont 5 places pour personnes avec syndrome "Asperger" dans les Bouches du Rhône)

▪ Personnalités qualifiées :

- Madame Anne MALLURET, inspectrice, conseillère technique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap-Académie Aix-Marseille
- Madame Marie MUZZARELLI, directrice adjointe MDPH des Bouches du Rhône

▪ Représentants des usagers :

- Madame Sophie MARCATAND, TEDAI 84
- Monsieur Jean VERGNETTE, Collectif inter associatif sur la santé-CISS PACA Corse

▪ Personnel technique ARS :

- Marion BERTRAND, chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap, référent régional autisme.

➤ Appel à projet médico-social n°2015-010 (création de 15 places de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) préprofessionnel dans les Bouches du Rhône)

▪ Personnalités qualifiées :

- Madame Anne MALLURET, conseillère technique pour la scolarisation des élèves en situation de handicap-Académie Aix-Marseille
- Madame Marie MUZZARELLI, directrice adjointe MDPH des Bouches du Rhône

▪ Représentants des usagers :

- Monsieur Gilles GONNARD, président AIRE
- Monsieur Jean VERGNETTE, Collectif inter associatif sur la santé-CISS PACA Corse

▪ Personnel technique ARS :

- Catherine LARIDA, inspectrice chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en difficultés spécifiques,

➤ Appel à projet médico-social n°2015-011 (création de 15 places de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) préprofessionnel dans les Alpes Maritimes)

▪ Personnalités qualifiées :

- Madame Emmanuelle MULLER, représentante Académie de Nice
- Madame Michèle FROMENT, Directrice par intérim de la MDPH des Alpes Maritimes

▪ Représentants des usagers :

- Monsieur Gilles GONNARD, président AIRE
- Madame Monique GUEDES, Collectif inter associatif sur la santé-CISS PACA Corse

▪ Personnel technique ARS :

- Catherine LARIDA, inspectrice chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en difficultés spécifiques

➤ Appel à projet médico-social n°2015-012 (création de 10 places de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) préprofessionnel dans le Var)

▪ Personnalités qualifiées :

- Monsieur Michel BOUTONNE, représentant Académie de Nice
Madame Laetitia BARRET, Directrice adjointe de la MDPH du Var

▪ Représentants des usagers :

- Monsieur Gilles GONNARD, président AIRE
- Madame Monique GUEDES, Collectif inter associatif sur la santé-CISS PACA Corse

▪ Personnel technique ARS :

- Catherine LARIDA, inspectrice chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en difficultés spécifiques,

➤ Appel à projet médico-social n°2015-077 (création de 40 places de maison d'accueil spécialisé (MAS) dont 5 places d'accueil temporaire pour adultes avec autisme et autres troubles envahissants du développement (TED) dans les Bouches du Rhône)

▪ Personnalités qualifiées :

- Madame Monique PITEAU-DELDOR, CREA PACA CORSE
- Madame Marie MUZZARELLI, directrice adjointe MDPH des Bouches du Rhône

▪ Représentants des usagers :

- Madame Sophie MARCATAND, TEDAI 84
- Monsieur Jean VERGNETTE, Collectif inter associatif sur la santé-CISS PACA Corse

▪ Personnel technique ARS :

- Marion BERTRAND, chargée de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap, référent régional autisme
- Madame Sophie RIOS, responsable du service personnes en situation de handicap- personnes en difficultés spécifiques

Article 2

Les membres à voix consultative sont désignés pour l'appel à projet concerné.

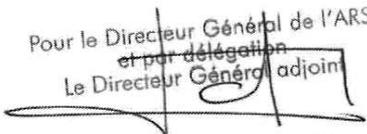
Article 3

Un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4

La directrice de l'offre médico-sociale de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Marseille, le **21 AVR. 2016**

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint

Norbert NABET

aRS PACA

R93-2016-04-20-002

2016 A 007-DEC-CONFIR
CESSION-SCAN-GEMS-GCS ARLES

*Décision de confirmation de l'autorisation après cession de l'appareil scanographe de marque
General Electric, modèle Brightspeed VCT, classe III, 16 coupes, polyvalent*

Décision n° 2016 A 007

Demande de confirmation de l'autorisation après cession de l'appareil scanographe de marque General Electric, modèle Brightspeed VCT, classe III, 16 coupes, polyvalent, détenue par le Centre hospitalier d'Arles

Promoteur:

**GCS IMAGERIE DU PAYS D'ARLES
Quartier Fourchon
BP 80195
13637 ARLES Cedex**

N° FINESS : à créer

Lieux d'implantation :

**CENTRE HOSPITALIER D'ARLES
Quartier Fourchon
BP 195
13637 ARLES CEDEX**

N° FINESS : 13 000 282 7

Réf : DOS-0316-2262-D

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU le code de la santé publique, et en particulier les articles L. 6122-1 et suivants, R. 6122-23 et suivants ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionale de santé ;



VU l'arrêté n° 2012DG/01/08 du 30 janvier 2012, modifié par l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, fixant le schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié le 31 janvier 2012 ;

VU l'arrêté N° 2013361-0001 du 27 décembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant révision partielle du schéma régional d'organisation des soins-projet régional de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL, en qualité de directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU le courrier du 23 décembre 2013, du directeur de l'Agence régionale de la santé prenant acte du remplacement de l'appareil scanographe de marque Toshiba, de type Aquilon, numéro de série 1572341 de classe III, à la date du 18 février 2010, date de l'autorisation d'exploitation du nouvel appareil scanographe de marque General Electric Medical System (GEMS), modèle Brightspeed VCT, de classe III, numéro de série 230041HM6, par l'Autorité sanitaire nucléaire, sur le site du centre hospitalier d'Arles, sis BP 195, quartier Fourchon en Arles (13637),

VU le renouvellement de l'autorisation de l'appareil scanographe, de marque General Electric Medical System, modèle Brightspeed VCT, de classe III, numéro de série 230041HM6, sur le site du centre hospitalier d'Arles, sis BP 195, quartier Fourchon en Arles (13637), à compter du 19 février 2015, pour une durée de cinq ans ;

VU la demande du 15 janvier 2016, présentée par Groupement de Coopération Sanitaire (GCS), Imagerie du Pays d'Arles, sis, Quartier Fourchon, BP 80195, en Arles (13637 Cedex), représenté par son administrateur, visant à obtenir à son bénéfice la confirmation d'autorisation après cession, de l'appareil scanographe, de marque GEMS, modèle Brightspeed VCT de classe III, détenue par le centre hospitalier d'Arles sis BP 195, quartier Fourchon en Arles (13637) ;

VU le dossier déclaré complet le 15 janvier 2016 et les engagements du demandeur ;

VU le rapport établi par l'instructeur de l'Agence régionale de santé ;

VU l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa séance du 7 mars 2016 ;

CONSIDERANT que le projet de confirmation de l'autorisation après cession d'exploiter l'appareil scanographe, de marque GEMS, modèle Brightspeed VCT de classe III, par le GCS Imagerie du Pays d'Arles, sis, Quartier Fourchon, BP 80195, en Arles (13637 Cedex), anciennement détenue par le centre hospitalier d'Arles, sis BP 195, quartier Fourchon en Arles (13637), satisfait aux besoins de la population tels que définis par le schéma régional d'organisation des soins ;

CONSIDERANT que le projet de confirmation de l'autorisation après cession est compatible avec les objectifs du SROS-PRS ;

CONSIDERANT que le projet de confirmation de l'autorisation après cession satisfait aux conditions d'implantation et aux conditions techniques de fonctionnement réglementaires ;

CONSIDERANT que le projet de confirmation de l'autorisation après cession est sans incidence sur l'objectif quantifié de l'offre de soins régional ;

CONSIDERANT en conséquence, que ce projet satisfait aux conditions prévues à l'article L. 6122-2 du code de la santé publique ;

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} :

En application des articles L. 6122-3 et R. 6122-35 du code de la santé publique, la demande présentée par le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS), Imagerie du Pays d'Arles, sis, Quartier Fourchon, BP 80195, en Arles (13637 Cedex), représenté par son administrateur, visant à obtenir à son bénéfice la confirmation d'autorisation après cession, de l'appareil scanographe, de marque GEMS, modèle Brightspeed VCT de classe III, anciennement détenue par le centre hospitalier d'Arles, sis BP 195, quartier Fourchon en Arles (13637) **est accordée**.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation qui devra être exécutée conformément au dossier présenté, est sans incidence sur la durée de l'autorisation précédemment accordée, dont l'échéance est fixée au 19 février 2020.

ARTICLE 3 :

Conformément au code de la santé publique, l'établissement a la possibilité de former, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la présente décision, un recours administratif dit "hiérarchique". Ce recours ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Il est adressé au ministre en charge de la santé

Direction générale de l'organisation des soins
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins
Bureau R3
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07SP

Il a également la possibilité de former dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision un recours contentieux adressé au greffe du tribunal administratif compétent, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

ARTICLE 4 :

Le directeur adjoint de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le délégué territorial concerné, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le **20 AVR. 2016**


Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint
NABET

ARS PACA

R93-2016-04-22-002

Arrêté portant délégation de signature à M. UNAL

Délégation de signature

Marseille, le 22 AVR. 2016

SJ-0416-2749-D

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de santé publique, notamment l'article L.1432-2 ;

Vu le code de la l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre les représentants de l'Etat dans le département, dans la zone de défense et dans la région et l'agence régionale de santé pour l'application des articles L.1435-1, L.1435-2 et L.1435-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2010-339 du 31 mars 2010 relatif au régime financier des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé modifié par le décret n° 2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé ;

Vu le décret n° 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire modifié par le décret n° 2016-278 du 8 mars 2016 prorogeant le mandat des membres des conférences de territoire ;

Vu le décret n° 2010-1733 du 30 décembre 2010 relatif aux comités d'agence, à la représentation syndicale, aux délégués du personnel et aux emplois de direction des agences régionales de santé et modifiant diverses dispositions du code de la santé publique ;

----- Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Slège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
----- Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40
----- [http:// www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr)

Page 1/4



Vu le décret n° 2012-271 du 27 février 2012 relatif au fonds d'intervention régional des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives et notamment son article 7 ;

Vu la décision arrêtant le schéma d'organisation de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 1^{er} juillet 2013 modifiée par décision du 4 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2013 portant délégation de signature à Madame Martine RIFFARD-VOILQUE, en qualité de directrice de la direction de l'organisation des soins ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 29 janvier 2016 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté du 25 novembre 2013, publié au recueil des actes administratifs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Paul CASTEL, directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur, délégation de signature est donnée à Monsieur le docteur Vincent UNAL, directeur par intérim de la direction de l'organisation de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, au titre des missions relative à l'offre de soins de l'Agence, à effet de signer tous les actes et décisions, y compris ceux qui engagent financièrement l'Agence, relevant de ses compétences à l'exception des actes suivants :

a) Décisions en matière d'offre de soins :

- arrêtant le schéma régional d'organisation des soins ;
- autorisant la création, la conversion, le regroupement, des activités de soins et des équipements, matériels lourds ;
- confirmant les autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds ou prononçant leur caducité ;
- de suspension et de retrait d'autorisation prises en application des articles L. 6122-13 et L. 5126-10 du code de la santé publique ;
- décidant la fermeture totale ou partielle des établissements de santé ;
- à défaut d'adoption par l'établissement public de santé d'un plan de redressement adapté, la saisine de la chambre régionale des comptes, en application de l'article L.6143-3 du code de la santé publique ;
- la décision de placement de l'établissement public de santé sous administration provisoire en application de l'article L. 6143-3-1 du code de la santé publique ;
- l'approbation des conventions relatives aux coopérations entre établissements de santé.
- de suspension des médecins, chirurgiens-dentistes ou sages-femmes.
- autorisant l'ouverture, le regroupement, le transfert et la suppression d'officine ;
- décision de suspension ou de retrait d'autorisation d'officine en application de l'article L.5124-3 du code de la santé publique ;
- décision de fermeture provisoire d'officine en application de l'article L.5424-19 du code de la santé publique ;
- constatant la cessation définitive d'activité et la caducité des autorisations d'officine ;
- d'autorisation ou de retrait d'autorisation ou d'opposition en matière de biologie médicale ;

- b) Décisions qui engagent financièrement l'agence sur des crédits de fonctionnement.
- c) Décisions attributives de financement au titre des missions du fonds d'intervention régional.
- d) Décisions en matière précontentieuse et contentieuse :
 - les requêtes et les observations en réponse ainsi que les tierces interventions devant les juridictions administratives et la chambre régionale des comptes ;
 - les requêtes, saisines, interventions et observations devant les juridictions de l'ordre judiciaire ;
 - les réponses aux recours gracieux dirigés contre les décisions de l'ARS.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent UNAL, délégation de signature est conférée, dans la limite de leurs compétences et attributions respectives, comme suit :

Nom des cadres et qualité	Matières et domaines concernés
<p>Monsieur le Dr Gabriel KULLING, responsable du département de l'offre de premier recours</p> <p>Madame le Dr Marie-Pierre VILLARUBIAS, responsable adjointe de l'offre de premier recours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Régulation de l'offre de premier recours
<p>Madame Marie-Thérèse SEGURA, responsable du service concernant l'exercice des professionnels de santé</p>	<p>En matière de professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la délivrance des autorisations de recruter des étudiants de médecine dans des fonctions d'infirmier diplômé d'Etat et d'aide soignant - la gestion des demandes de reconnaissance d'activité de psychothérapeute à l'exclusion de la délivrance de l'autorisation - la gestion courante des dossiers des épreuves de présélection dans le domaine des formations paramédicales - la gestion de demande de reconnaissance d'activité d'ostéopathe, la gestion des demandes d'équivalence européenne des diplômes d'ostéopathie, à l'exclusion de la délivrance de l'autorisation - la délivrance des autorisations de capacité de prélèvements pour les internes en pharmacie et en biologie - la gestion courante des campagnes d'autorisation et localisation des postes d'interne en médecine - les décisions qui engagent financièrement l'agence dans le domaine des professionnels de santé.

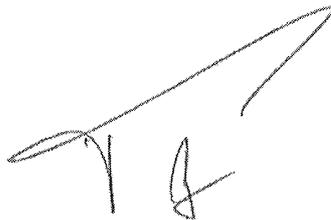
<p>Madame Aleth GERMAIN, responsable du service autorisation, coopération et contractualisation</p> <p>Monsieur Olivier PANZA, responsable du service de la régulation financière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Régulation de l'offre de soins hospitalière
<p>Monsieur Joël BRANDT, responsable de la mission concernant la qualité et la sécurité des activités pharmaceutiques et biologiques</p> <p>M. Laurent PEILLARD, adjoint au responsable de la mission concernant la qualité et la sécurité des activités pharmaceutiques et biologiques</p>	<p>En matière de qualité et sécurité des activités pharmaceutiques et de biologie dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion courante des dossiers de pharmacies d'usage intérieur - les avis sur les sous-traitances et activités optionnelles hospitalières
<p>Madame Brigitte MASINI, responsable de la mission qualité, sécurité et pertinence des activités de soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - gestion courante des dossiers de la mission concernant la qualité - gestion courante des dossiers concernant les systèmes d'information de santé - autorisation des dépôts de sang - autorisation des lieux de recherche

Article 5 :

Monsieur le docteur Vincent UNAL, directeur par intérim de la direction de l'organisation de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 6 :

Le présent arrêté prendra effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans le délai de 2 mois à compter de cette publication.



Paul CASTEL

ARS PACA

R93-2016-01-25-012

Décision portant autorisation de transfert définitif de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les Trois Lucs sise 28, traverse de la Salette-13012 MARSEILLE-

Réf : DOS-0116-0290-D

DECISION

portant autorisation de transfert définitif de la pharmacie à usage intérieur de la Clinique Les Trois Lucs sise 28 traverse de la Salette-13012 MARSEILLE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.5126-1, L.5126-7 et R.5126-1, R.5126-15 et suivants ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 1964 accordant la licence n° 601 pour la création d'une pharmacie à usage intérieur au sein de la clinique Les Trois Lucs - 28 traverse de la Salette - 13012 MARSEILLE - (N° FINESS ET : 130786247), établissement privé lucratif appartenant à la SAS « CLINEA » dont le siège social est situé au 115 rue de la Santé-75013 PARIS - (N° FINESS EJ : 750043994) ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière et ses annexes ;

Vu la décision du 10 août 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur autorisant le transfert de la PUI au sein de locaux temporaires ;

Vu la demande du 08 décembre 2015 présentée par Monsieur Yves LE MASNE, président de la SAS « CLINEA », enregistrée le 28 décembre 2015 et déclarée recevable à cette date, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer définitivement la pharmacie à usage intérieur de cet établissement au sein de son local initial agrandi, rénové et remis aux normes, et la demande additionnelle relative à l'autorisation pour la délivrance des aliments destinés à des fins médicales spéciales conformément à l'article L. 5137-1 du code de la santé publique ;

Considérant que les nouveaux locaux, leur aménagement et leur équipement sont adaptés à l'activité de l'établissement, qu'ils permettent un fonctionnement conforme aux règles des « bonnes pratiques de pharmacie hospitalière » et qu'ils remplissent les conditions prévues par l'article R.5126-8 du code de la santé publique.



DECIDE

Article 1^{er} : La demande présentée par Monsieur Yves LE MASNE, président de la SAS « CLINEA », au nom de l'établissement, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer définitivement la pharmacie à usage intérieur de la clinique les Trois Lucs sise 28 traverse de la Salette - 13012 MARSEILLE dans son local initial agrandi, rénové et remis aux normes ainsi que la demande additionnelle relative à l'autorisation pour la délivrance des aliments destinés à des fins médicales spéciales conformément à l'article L. 5137-1 du code de la santé publique **sont accordées**.

Article 2 : Le transfert dans les nouveaux locaux rénovés et agrandis de la pharmacie à usage intérieur situés au rez-de-chaussée du bâtiment sera effectif dans la première semaine de février 2016.

Article 3 : La pharmacie à usage intérieur ne dessert pas d'autres sites géographiques.

Article 4 : La pharmacie à usage intérieur exercera une activité optionnelle prévue à l'article R.5126-9 du code de la santé publique (aliments destinés à des fins médicales spéciales).

Article 5 : Le temps pharmacien assurant la gérance de la pharmacie à usage intérieur est de 5 demi-journées par semaine (soit 1/2 ETP).

Article 6 : Toute modification des éléments figurant dans cette décision, y compris en cas de suppression de la pharmacie à usage intérieur, devra faire l'objet d'une nouvelle décision délivrée dans les mêmes conditions.

Article 7 : La présente décision est susceptible de faire l'objet dans un délai de deux mois d'un recours contentieux devant le tribunal administratif 22 rue Breteuil 13006 MARSEILLE.

Article 8 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au demandeur et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 25 janvier 2016

Pour le directeur général et par délégation
le directeur général adjoint



Norbert NABET

ARS PACA

R93-2016-03-23-005

Décision portant fermeture de la PUI du Centre de dialyse
DIAVERUM MARSEILLE et modification de la PUI du
Centre de dialyse DIAVERUM PROVENCE sise 9, bd
Gaston Berger-13361 Marseille-Cedex 10-

Réf : DOS-0316-2222-D

DECISION

portant fermeture de la pharmacie à usage intérieur du Centre de dialyse « DIAVERUM-Marseille » et modification de la pharmacie à usage intérieur du Centre de dialyse « DIAVERUM-Provence » sises 9, boulevard Gaston Berger-13361 MARSEILLE-Cedex 10-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.5126-1, L.5126-7 et R.5126-1, R.5126-15 et suivants ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière et ses annexes ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2004 du directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation Provence-Alpes-Côte d'Azur portant autorisation de transfert du local de stockage des produits pharmaceutiques dépendant de la pharmacie à usage intérieur (hors activités optionnelles) du Centre de dialyse LA RESIDENCE DU PARC situé au 9, rue Gaston Berger-BP 11-13361 MARSEILLE-Cedex 10- du niveau R-2 vers le niveau R-3 du bâtiment ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

Vu la décision PUI 2013.13.04 en date du 3 mai 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant autorisation de transfert de la pharmacie à usage intérieur du Centre d'autodialyse et de l'unité de dialyse médicalisée (UDM) de la société DIAVERUM-Provence, dont le siège social est situé au 9, Bd Gaston Berger-CS 50109-13387 MARSEILLE-Cedex 10- (N° FINESS : 130006562), du 449, avenue Maréchal De Lattre de Tassigny-13300 SALON DE PROVENCE au 9, rue Gaston Berger-CS 50109-13361 MARSEILLE-Cedex 10- (N° FINESS ET : 130784481) ;

Vu la décision n°17-10-2015 en date du 16 octobre 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant confirmation juridique des autorisations d'activités de traitement de l'insuffisance rénale chronique sous les modalités : d'hémodialyse en centre, de dialyses médicalisée et de dialyse à domicile par hémodialyse et dialyse péritonéale détenues par la SASU DIAVERUM-Marseille, détenues par la société S.A.S. DIAVERUM PROVENCE pour les lieux d'implantation :

DIAVERUM Marseille-Centre de dialyse-
9, Bd Gaston Berger-CS 50109-13387 MARSEILLE-Cedex 10- (N° FINESS : 130784481)
et DIAVERUM-Arles-Centre de dialyse-
5, rue Nicolas Saboly-13200 ARLES- (N° FINESS : 130034531) ;



Vu la demande du 6 novembre 2015 et complétée le 12 février 2016, par laquelle Madame Leïla ERDMANN, Directrice régionale de la société S.A.S. DIAVERUM-PROVENCE, exploitant 5 centres de dialyse répartis dans le département, sollicite l'autorisation de fermer la pharmacie à usage intérieur du Centre de dialyse « DIAVERUM-Marseille » et d'agrandir la pharmacie à usage intérieur du Centre de dialyse « DIAVERUM-Provence », suite à l'apport d'actif intervenu le 31 décembre 2015 de DIAVERUM-Marseille vers DIAVERUM-Provence et ce, pour une période transitoire dans l'attente du déménagement des locaux de DIAVERUM-Provence dans ceux de l'Hôpital Saint Joseph à Marseille (courant 2017) ;

Vu l'avis favorable du 3 mars 2016 du Conseil Central de la Section H de l'Ordre national des pharmaciens ;

Vu le rapport d'enquête en date du 16 mars 2016 du Pharmacien inspecteur de santé publique ;

Considérant que les locaux (environ 510 m²) de la PUI du Centre de dialyse « DIAVERUM-Provence », leur aménagement et leur équipement sont adaptés à l'activité de l'établissement ; qu'ils permettent un fonctionnement conforme aux règles des « bonnes pratiques de pharmacie hospitalière » et remplissent les conditions prévues par l'article R.5126-8 du code de la santé publique ;

DECIDE :

Article 1er : La demande par laquelle Madame Leïla ERDMANN, Directrice régionale de la S.A.S. DIAVERUM-PROVENCE (N° FINESS EJ : 130006562), sollicite l'autorisation de fermer la pharmacie à usage intérieur du Centre de dialyse « DIAVERUM-Marseille » et d'agrandir la pharmacie à usage intérieur du Centre de dialyse « DIAVERUM-Provence », suite à l'apport d'actif intervenu le 31 décembre 2015 de DIAVERUM-Marseille vers DIAVERUM-Provence et ce, pour une période transitoire dans l'attente du déménagement des locaux de DIAVERUM-Provence dans ceux de l'Hôpital Saint Joseph à Marseille (courant 2017), **est accordée**.

Article 2 : La superficie de la nouvelle PUI du Centre de dialyse « DIAVERUM-Provence » sera d'environ 510 m², auxquels s'ajoutent la centrale de vide et la zone de stockage des gaz médicaux.

Article 3 : La pharmacie à usage intérieur du Centre de dialyse « DIAVERUM-Provence » desservira aussi l'antenne d'Arles situé au Centre hospitalier Joseph Imbert-Quartier Fourchon-13200 ARLES.

Article 4 : Le temps pharmacien assurant la gérance de la pharmacie à usage intérieur est de 10 demi-journées par semaine (soit 1 ETP). Il est noté que Madame Emilie GUIRAL sera le pharmacien gérant.

Article 5 : Toute modification des éléments figurant dans cette décision, y compris en cas de suppression de la pharmacie à usage intérieur, devra faire l'objet d'une nouvelle décision délivrée dans les mêmes conditions.

Article 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet dans un délai de deux mois d'un recours contentieux devant le tribunal administratif 22 rue Breteuil 13006 Marseille.

Article 7 : Le directeur adjoint de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au demandeur et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 23 mars 2016



Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint

Norbert NABET

ARS PACA

R93-2016-04-09-002

Décision portant modification de fonctionnement du LBM
multi-sites exploité par la SELAS "BIOTOP

DEVELOPPEMENT" sise 6, boulevard Guéidon-13013

Départ de Mme Ayichatou JARRETOU, biologiste médical associé, remplacée par M. Gérard
VIGNALE, Pharmacien biologiste,

MARSEILLE-

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 février 2016 autorisant la cession d'une action détenue par Madame Sandra MEYER au profit de Monsieur Claude VILLE, Pharmacien biologiste, et agréant Monsieur Claude VILLE en qualité de nouvel associé et de biologiste médical ;

Vu la promesse de cession d'action en date du 23 février 2016 entre Madame Sandra MEYER au profit de Monsieur Claude VILLE ;

Vu l'ordre de mouvement d'une action de Madame Ayichatou FASSASSI épouse JARRETOU au profit de Madame Sandra MEYER en date du 17 novembre 2015 ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT », la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, L 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : Sont enregistrées la modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-154, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « BIOTOP DEVELOPPEMENT », agréée sous le n°115, dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE- (N° FINESS EJ : 130039787) suite aux départs de la société de Madame Ayichatou JARRETOU, Pharmacien biologiste, et de Monsieur Gérard VIGNALE, Pharmacien biologiste, et à l'entrée de Monsieur Claude VILLE, Pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la société et de biologiste médical.

Ces modifications sont mentionnées dans les Annexe n°1 et n°3 visées ci-dessous.

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont telles que présentées en Annexe n°1.
- Les sites du laboratoire de biologie médicale mentionnés en Annexe n°2.
- Les biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont tels que présentés en Annexe n°3.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4: Le directeur par intérim de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 9 avril 2016

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint



Norbert NABET

Annexe n° 1

LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » N° FINESS EJ : 130039787

Avril 2016

Répartition du capital social (17.273.278 Euros) et des droits de vote

	Nature des associés	Nombre d'actions	Droits de vote
1	Sandra MEYER, (API), Présidente de la société,	4.318.297	4.318.297
2	Christine GALINIER, (API), Directeur général,	4.318.295	4.318.295
3	Jean-Christophe ROIG, (API), Directeur général,	1	1
4	Carole DEVEZE, (API),	1	1
5	Sophie BURIGNAT, (API)	1	1
6	Sylvie GILLY, (API)	1	1
7	Laurent MALLARD, (API)	1	1
8	Catherine TONDA, (API)	1	1
9	Joseph CARVAJAL, (API)	1	1
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, (API)	1	1
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, (API)	1	1
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, (API)	1	1
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, (API)	1	1
14	Nathalie LAURENCIN, (API)	1	1
15	Marc GIRAUDEAU, (API)	1	1
16	Marc PEYRONEL, (API)	1	1
17	Martine PESQUIE, (API)	1	1
18	Bénédicte BEYLOT, (API)	1	1
19	Cédric BILLIOUD, (API)	1	1
20	Anne BRENAC de BREBISSON, (API)	1	1
21	Carine BOZIAN, (API)	1	1
22	Martine CHERIMBAUD, (API)	1	1
23	Marc GUILLON, (API)	1	1
24	Patrice HERIN, (API)	1	1
25	Marie-Christine LOMBARDO, (API)	1	1
26	Daniel SAVOY, (API)	1	1
27	Gérard PELISSIER, (API)	1	1
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, (API)	1	1
29	Jane LOUFRANI, (API)	1	1
30	José SAMPOL, (API)	1	1
31	Emmanuelle ANGLADE, (API),	1	1
32	Brigitte ALLARD, (API)	1	1
33	Elisabeth ROTH-JARROUX, (API)	1	1
34	Françoise TURREL, (API)	1	1
35	Amélie AUZIAS, (API)	1	1
36	Bernard MARGA, (API)	1	1
37	Xavier GOUX, (API)	1	1
38	Olivier BEREZIAT, (API)	1	1
39	Brigitte CHAMAYOU, (API)	1	1
40	Gilles BONICELLI, (API)	1	1
41	Oriane CORTESI, (API)	1	1
42	Valérie LACOSTE, (API)	1	1

43	Hélène SAVY DADOUN, (API)	1	1
44	Claire VALTAT, (API)	1	1
45	Jacqueline GERIN, (API)	1	1
46	Delphine BATAILLE, (API)	1	1
47	Françoise SILHOL, (API),	1	1
48	Cécile PIGNOL épouse TAVILDARI, (API),	1	1
49	Jean-Philippe BERGOUNIOUX, (API),	1	1
50	Edouard DELAUNAY, (API)	1	1
51	Claude VILLE, (API),	1	1
52	CERBA, Tiers porteur,	8.636.637	8.636.637
TOTAL		17.273.278	17.273.278

Annexe n° 2

LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » N° FINESS EJ : 130039787

Avril 2016

Liste des sites exploités

1	Site « de la Pomme » 546, bd Mireille Lauze	13011	Marseille	N° FINESS ET : 130039795
2	Site « des Chutes Lavie » 34, avenue des Chutes Lavie	13004	Marseille	N° FINESS ET : 130039803
3	Site « de Saint Henri » 120, rue Rabelais	13016	Marseille	N° FINESS ET : 130039811
4	Site « Félix Pyat » 134, rue Félix Pyat	13003	Marseille	N° FINESS ET : 130039829
5	Site « Cours Joseph Thierry » 26, cours Thierry	13001	Marseille	N° FINESS ET : 130039837
6	Site « Chave » 324, boulevard Chave	13005	Marseille	N° FINESS ET : 130039845
7	Site « de la Gavotte » 189, avenue François Mitterrand	13170	Les Pennes Mirabeau	N° FINESS ET : 130039852
8	Site « Saint Antoine » 44/54, avenue de Saint Antoine	13015	Marseille	N° FINESS ET : 130039860
9	Site « Sormiou »- ZAC de la Jarre 4, rue Capitaine Croisa	13008	Marseille	N° FINESS ET : 130039878
10	Site « Saint Tronc »- 136, rue François Mauriac	13010	Marseille	N° FINESS ET : 130039886
11	Site « des Milles » 20, cours Brémond	13290	Les Milles	N° FINESS ET : 130039894
12	Site « Dromel » 38, boulevard Sainte Marguerite	13009	Marseille	N° FINESS ET : 130039902
13	Site « Avenue de Toulon » 139, avenue de Toulon	13005	Marseille	N° FINESS ET : 130039910
14	Site « des Bons Enfants » 75, rue de Lodi	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130039928
15	Site « des Chartreux » 197, avenue des Chartreux	13004	Marseille	N° FINESS ET : 130039936
16	Site « d' Endoume » 38, rue d'Endoume	13007	Marseille	N° FINESS ET : 130039944
17	Site « du Canet »- 27 bis, boulevard Charles Moretti- Village Santé	13014	Marseille	N° FINESS ET : 130039951
18	Site « Central Guéidon » <u>SIEGE</u> 6, boulevard Guéidon- (Plateau technique non ouvert au public)	13013	Marseille	N° FINESS ET : 130040728
19	Site « de Saint Marcel » 25, boulevard de Saint Marcel	13011	Marseille	N° FINESS ET : 130041346
20	Site « de la Valentine » 277, route des 3 Lucs	13011	Marseille	N° FINESS ET : 130041684

21	Site « de Delphes » Les Jardins de Castellane- 16, rue de Delphes	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130041692
22	Site « des Olives » 118, avenue des Poilus	13013	Marseille	N° FINESS ET : 130041700
23	Site « des Camoins » 99, route des Camoins La Valentine	13011	Marseille	N° FINESS ET : 130041718
24	Site « de Montolivet » 116, avenue Jean Compadiou	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130041726
25	Site « Allauch » 35, chemin Va à la Fontaine Au 115, chemin de l'Efférage	13190	Allauch	N° FINESS ET : 130041734
26	Site « Logis Neuf » Impasse Louis Deleuil	13190	Allauch	N° FINESS ET : 130041742
27	Site « Croix Rouge » 38, Grande Rue	13013	Marseille	N° FINESS ET : 130041759
28	Site « Haïfa » 79, avenue de Haïfa	13008	Marseille	N° FINESS ET : 130041940
29	Site « National » 145, boulevard National	13003	Marseille	N° FINESS ET : 130042559
30	Site « Vieux Port » 30, rue de la Caisserie	13002	Marseille	N° FINESS ET : 130042591
31	Site « Anabiol » 57, rue Alphonse Daudet	13013	Marseille	N° FINESS ET : 130042575
32	Site « Rue de Forbin » 5, rue de Forbin	13003	Marseille	N° FINESS ET : 130042583
33	Site « Montaigne » 10/12, rue Montaigne	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130042450
34	Site « Rouvière » La Rouvière-Bâtiment A- 83, Boulevard du Redon	13009	Marseille	N° FINESS ET : 130039423
35	Site « de Luynes » Centre commercial La Palombe- Route nationale n°8	13080	Luynes	N° FINESS ET : 130039449
36	Site « Hémobio » 193, rue Breteuil	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130039431
37	Site « Carpentras » 157, Place des Quinconces	84200	Carpentras	N° FINESS ET : 840018063
38	Site « Sévigné » Centre médical Sévigné- Rue Rabutin Chantal	13009	Marseille	N° FINESS ET : 130041031
39	Site « Notre Dame du Mont » 23/25, rue des Trois Frères Barthélémy	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130041247
40	Site « Saint Barnabé » 7, Avenue de Saint Julien	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130041395
41	Site « Auriol » 2, rue du Clos	13390	Auriol	N° FINESS ET : 130040025
42	Site « Rousset » 2, Avenue Manéou	13790	Rousset sur Arc	N° FINESS ET : 130040041
43	Site « Valmante » Centre cardio-vasculaire de Valmante-100, Traverse de la Gouffonne	13009	Marseille	N° FINESS ET : 130040751

44	Site « Cassis » 14, Avenue Emmanuel Agostini	13260	Cassis	N° FINESS ET : 130040769
45	Site « Carnoux » 5, Boulevard Lyautey	13470	Carnoux en Provence	N° FINESS ET : 130040777
46	Site « Roquevaire » Place de l'Eglise	13360	Roquevaire	N° FINESS ET : 130040785
47	Site « Brazilia » 21, Boulevard Barral Site réalisant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation	13008	Marseille	N° FINESS ET : 130040793
48	Site « Avenue de la Corse » 63, Avenue de la Corse	13007	Marseille	N° FINESS ET : 130040587
49	Site « Chanteclerc » 240, avenue des Poilus	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130044878

Annexe n° 3

LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » N° FINESSE EJ : 130039787

Avril 2016

Liste des biologistes coresponsables et des biologistes coassociés

1	Sandra MEYER-FRANCISCO, Médecin, biologiste coresponsable, <u>Présidente de la société,</u>
2	Christine GALINIER, Pharmacien, biologiste coresponsable, <u>Directeur Général,</u>
3	Jean-Christophe ROIG, Médecin, biologiste coresponsable, <u>Directeur général,</u>
4	Carole DEVEZE, Médecin, Praticien agréé à l'AMP,
5	Sophie BURIGNAT, Pharmacien,
6	Sylvie GILLY, Pharmacien,
7	Laurent MALLARD, Pharmacien,
8	Catherine TONDA, Pharmacien,
9	Joseph CARVAJAL, Pharmacien,
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, Pharmacien,
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, Pharmacien,
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, Médecin,
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, Pharmacien,
14	Nathalie LAURENCIN, Pharmacien,
15	Marc GIRAUDEAU, Pharmacien,
16	Marc PEYRONEL, Pharmacien,
17	Martine PESQUIE, Pharmacien,
18	Bénédicte BEYLOT, Pharmacien,
19	Cédric BILLIOUD, Pharmacien,
20	Anne BRENAC de BREBISSON, Pharmacien,
21	Carine BOZIAN, Pharmacien,
22	Martine CHERIMBAUD, Pharmacien,
23	Marc GUILLON, Pharmacien,
24	Patrice HERIN, Médecin,
25	Marie-Christine LOMBARDO, Pharmacien,
26	Daniel SAVOY, Pharmacien,
27	Gérard PELISSIER, Pharmacien,
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, Pharmacien,
29	Jane LOUFRANI, Pharmacien,
30	José SAMPOL, Pharmacien,
31	Emmanuelle ANGLADE, Pharmacien,
32	Jacqueline GERIN, Pharmacien,
33	Elisabeth ROTH-JARROUX, Pharmacien, Praticien agréé à l'AMP,
34	Françoise TURREL, Pharmacien,
35	Amélie AUZIAS, Pharmacien,
36	Bernard MARGA, Pharmacien,
37	Xavier GOUX, Médecin,
38	Olivier BEREZIAT, Médecin,
39	Brigitte CHAMAYOU, Médecin,
40	Gilles BONICELLI, Pharmacien,
41	Oriane CORTESI, Pharmacien,

42	Valérie LACOSTE, Médecin,
43	Hélène SAVY-DADOUN, Médecin,
44	Claire VALTAT, Pharmacien,
45	Brigitte ALLARD, Pharmacien,
46	Delphine BATAILLE, Pharmacien,
47	Françoise SILHOL, Médecin,
48	Cécile TAVILDARI, Pharmacien,
49	Jean-Philippe BERGOUNIOUX, Pharmacien,
50	Edouard DELAUNAY, Pharmacien,
51	Claude VILLE, Pharmacien,

Liste des biologistes médicaux salariés

1	Madame Soraya BOUMEZBER, Pharmacien,
2	Madame Patricia CHIGOT, Pharmacien,
3	Madame Sylvie BESSON, Pharmacien,

ARS PACA

R93-2016-04-19-007

décision portant modification de fonctionnement du LBM
multi-sites exploité par la Selas "MAZARIN" sise 93,
avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-

Transfert de 2 sites à BOUC BEL AIR et GEMENOS

**Direction de l'Organisation des soins
Mission Qualité et Sécurité
des activités pharmaceutiques et biologiques**

DECISION
**portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité
par la SELAS « MAZARIN » dont le siège social est situé au
93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret du 11 décembre 2015 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 11 avril 2016 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n° 13-425, dont le siège est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE- (N° FINESS ET : 130039639), et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039621) ;

Vu la demande du 15 décembre 2015, complétée par courrier du 29 janvier 2016 et par courriel du 5 avril 2016, présentée par Monsieur Sofiane BENHABIB, biologiste coresponsable, relative aux transferts des sites suivants :

- Site « La Croix d'Or »-1596, avenue de la Croix d'Or-13320 BOUC BEL AIR- dans des locaux situés à la même adresse (dans le même Centre commercial) à compter du 1^{er} avril 2016,
- Site « Gémenos »-225, avenue de la 2^{ème} Division Blindée-13420 GEMENOS- vers le 636, avenue de Toulon-13420 GEMENOS- à compter du 1^{er} juillet 2016.

Vu la conclusion favorable du rapport technique en date du 19 février 2016 du Pharmacien inspecteur de santé publique relatif à l'aménagement du local sis: 636, avenue de Toulon-13420 GEMENOS- ;

Vu la conclusion favorable du rapport technique en date du 5 avril 2016 du pharmacien inspecteur de santé publique relatif à l'aménagement du local sis « La Croix d'Or »-1596, avenue de la Croix d'Or-13320 BOUC BEL AIR- ;

Considérant que ces nouveaux locaux permettent un exercice des activités pré et post-analytiques, avec accueil du public pour le site BOUC BEL AIR, et une activité de plateau technique avec accueil du public pour le site de GEMENOS ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « MAZARIN », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote et la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : Sont enregistrées les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-, enregistré sous le n°13-425, exploité par la SELAS « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE- suite aux transferts des sites suivants :

- Site « La Croix d'Or »-1596, avenue de la Croix d'Or-13320 BOUC BEL AIR- dans des locaux situés à la même adresse (dans le même Centre commercial) à compter du 1^{er} avril 2016,
- Site « Gémenos »-225, avenue de la 2^{ème} Division Blindée-13420 GEMENOS- vers le 636, avenue de Toulon-13420 GEMENOS- à compter du 1^{er} juillet 2016.

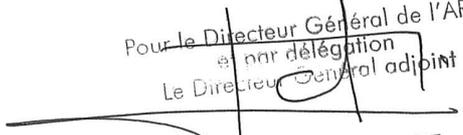
- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « MAZARIN » sont telles que présentées en annexe n° 1.
- La liste des sites exploités par la SELAS « MAZARIN » telle que présentée en annexe n° 2.
- Les biologistes-coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « MAZARIN » sont tels que présentés en annexe n° 3.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites qui est exploité par la SELAS « MAZARIN » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur par intérim de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 19 avril 2016

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint

Norbert NABET

Annexe n° 1

LBM multi-sites SELAS « MAZARIN » N° FINESS EJ : 130039621

Avril 2016

Répartition du capital social et des droits de vote au 20/11/2015
Montant du C.S. : 1.110.336 euros

	Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	% droits de vote
1	BENHABIB Sofiane (API)	1	29 219	
2	MALLIE Frédéric (API)	1	29 219	
3	HERMENT Hervé (API)	2	58 446	
4	CASELLA Danièle (API)	1	29 219	
5	BENSAID Thierry (API)	1	29 219	
6	MOLLINE Laurence (API)	1	29 219	
7	BAUMIER épouse POTIE Cécile (API)	1	29 219	
8	DODERO Béatrice (API)	1	29 219	
9	TEMPIER Béatrice (API)	1	29 219	
10	CHAUVET Jean-Pierre (API)	1	29 219	
11	LE DUNFF Christine (API)	1	29 219	
12	BELHOCINE Wahib (API)	1	29 219	
13	L'OLLIVIER Aurélie épouse SERKIS (API)	1	29 219	
14	COGNY Anne épouse BELLOEUVRE (API)	1	29 219	
15	LANFRANCHI Jacques (API)	1	29 219	
16	GRUCHET Chloé (API)	1	29 219	
17	BOURRELLY Guy (API)	1	29 219	
18	CHAU Lisa (API)	1	29 219	
	Total des API	18	555.169	50,001 %
19	SELAS « AXILAB », Associé professionnel externe,	1 110 317	555 167	49,999 %
	TOTAL	1 110 336	1 110 336	100 %

Annexe n° 2

LBM multi-sites SELAS « MAZARIN » N° FINESS EJ : 130039621

Avril 2016

Liste des sites exploités ouverts au public

1	Site « des Caillols » 93, avenue des Caillols Plateau technique ouvert au public	13012	Marseille	N° FINESS ET : 130039639
2	Site « Breteuil » 222, rue Breteuil	13006	Marseille	N° FINESS ET : 130039647
3	Site « La Croix d'Or » 1596, avenue de la Croix d'Or	13320	Bouc Bel Air	N° FINESS ET : 130041924
4	Site « Gémenos » Transfert à/c du 1^{er} juillet 2016 : Du 225, avenue de la 2^{ème} D.B Au 636, avenue de Toulon Plateau technique ouvert au public	13420	Gémenos	N° FINESS ET : 130042153
5	Site « Aix 4 Septembre » 2, rue du Quatre Septembre	13617	Aix en Provence	N° FINESS ET : 130042500
6	Site « Axium » 42, avenue De Lattre de Tassigny	13090	Aix en Provence	N° FINESS ET : 130042518
7	Site « Trets » Quartier Pragues Route de Puyloubier	13530	Trets	N° FINESS ET : 130040561
8	Site « St Zacharie-Ste Baume" Départementale 560 Quartier Saint Antoine	83640	Saint Zacharie	N° FINESS ET : 830018578
9	Site « Baille » 224, boulevard Baille	13005	Marseille	N° FINESS ET : 130041791
10	Site « Paul Cézanne » 6, avenue Paul Cézanne Plateau technique ouvert au public	13100	Aix en Provence	N° FINESS ET : 130040033
11	Site « Gréoux » 14, avenue des Alpes	04800	Gréoux les Bains	N° FINESS ET : 040004749
12	Site « Carry le Rouet » 30, boulevard Philippe Jourde	13620	Carry le Rouet	N° FINESS ET : 130039662
13	Site « Ensues La Redonne » 11, avenue de la Vierge	13680	Ensues la Redonne	N° FINESS ET : 130039688
14	Site « Le Bosphore » 44, bd du Bosphore	13015	Marseille	N° FINESS ET : 130039670
15	Site « Marseille Scotto » 27, rue Vincent Scotto	13001	Marseille	N° FINESS ET : 130039696
16	Site « Marseille 7eme » 7, place du Quatre Septembre	13007	Marseille	N° FINESS ET : 130041650
17	Site « Forcalquier » Rue du Souvenir Français	04300	Forcalquier	N° FINESS ET : 040004814
18	Site « Bourrelly » 58, Quai Général Leclerc	13500	Martigues	N° FINESS ET : 130044316

Annexe n° 3

LBM multi-sites SELAS « MAZARIN » N° FINESS EJ : 130039621

Avril 2016

Liste des biologistes coresponsables et biologistes associés

1	Hervé HERMENT, Pharmacien, biologiste coresponsable, Président de la société,
2	Sofiane BENHABIB, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
3	Frédéric MALLIE, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
4	Danièle CASELLA, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
5	Thierry BENSALD, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
6	Jacques LANFRANCHI, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
7	Laurence MOLLINE, Pharmacien, biologiste médical associé,
8	Christine LE DUNFF, Pharmacien, biologiste médical associé,
9	Béatrice DODERO, Médecin, biologiste médical associé,
10	Béatrice TEMPIER, Pharmacien, biologiste médical associé,
11	Cécile BAUMIER épouse POTIE, Pharmacien, biologiste médical associé,
12	Jean-Pierre CHAUVET, Pharmacien, biologiste médical associé,
13	Lisa CHAU, Pharmacien, biologiste médical associé,
14	Aurélien L'OLLIVIER épouse SERKIS, Pharmacien, biologiste médical associé,
15	Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Pharmacien, biologiste médical associé,
16	Chloé GRUCHET, Pharmacien, biologiste médical associé,
17	Guy BOURRELLY, Pharmacien, biologiste médical associé,
18	Wahib BELHOCINE, Pharmacien, biologiste médical associé,

ARS PACA

R93-2016-03-18-004

décision portant modification de l'autorisation de
fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS
"LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE" sise 5, rue
Edouard Amavet-13500 MARTIGUES-

Réf : DOS-0316-2108-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » dont le siège social est situé au 5, rue Edouard Amavet-13500 MARTIGUES-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 portant nomination du directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 5 février 2016 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-149, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « BIOALLIANCE », agréée sous le n°59, dont le siège social est situé au 16, rue Dragon-13006 MARSEILLE- (N° FINESS EJ : 130039563) (Changement de la dénomination sociale de la SELAS « BIOALLIANCE » en « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » et transfert du siège social au 5, rue Edouard Amavet-13500 MARTIGUES) ;

Vu la demande du 1^{er} février 2016 parvenue dans mes services le 4 février 2016 présentée par le Cabinet GIRAULT CHEVALIER HENAINE Associés, Société d'avocats, au nom de la société, relative aux démissions de Monsieur Guy BELLIA et de Madame Christine BAJA de leurs fonctions de mandataires sociaux, à l'apport d'actions au profit de la SELAS « LABOSUD OC BIOLOGIE », à la réduction de capital de la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE », à la cession d'actions et à l'agrément de nouveaux associés (Mesdames Véronique GRANDNE, Médecin biologiste, et Anne



LIEUTAUD, Pharmacien biologiste) et aux transferts des Sites « du Charrel » à Aubagne(13400), « Aix/Célony » à Aix en Provence(13100) et « Istres/la Crau » à Istres(13800) ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 janvier 2016 actant :

- les démissions de Monsieur Guy BELLIA et de Madame Christine BAJA de leurs mandats de directeur général de la société à effet du 1^{er} janvier 2016, tout en poursuivant leur activité au sein de la société en qualité de biologistes médicaux,
- l'apport par Messieurs Nicolas AYACHE et Cyrille NEYRET de 23.266 actions de catégorie A au profit de la société « LABOSUD OC BIOLOGIE »,
- la réduction du capital social de la société par voie de rachat de 64.298 actions,
- la cession d'une action de catégorie B de Monsieur Alain KARCENTY au profit de Madame Anne LIEUTAUD et la cession d'une action de catégorie B de Monsieur Jean-Marcel BEVERAGGI au profit de Madame Véronique GRANDNE, étant précisé que Mesdames Anne LIEUTAUD et Véronique GRANDNE, agréés préalablement en qualité de nouvelles associées, exerceront en tant que biologistes médicaux,
- la cession, par Madame Muriel LIEBERMANN, de 4.835 actions de la société « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » au profit de la société « LABOSUD OC BIOLOGIE »,
- la fermeture du Site sis 4, avenue Hélène Boucher-13800 ISTRES- et l'ouverture d'un nouveau site au Centre commercial-Chemin du Bord de Crau-13800 ISTRES- à compter du 1^{er} mars 2016
- la fermeture du Site sis ZAC du Charrel-13400 AUBAGNE- et l'ouverture d'un nouveau site au 1320, RN 8-13400 AUBAGNE- à compter du 1^{er} avril 2016
- et la fermeture du site sis 1020, route d'Avignon-13100 AIX EN PROVENCE- et l'ouverture d'un nouveau site au Tholonet-203 D7N-Palette Domaine de l'Escalade-13100 AIX EN PROVENCE à compter du mois de mai 2016,

Vu le tableau de la répartition du capital social et des droits de vote de la société à l'issue de l'opération ;

Vu la liste des sites à l'issue de l'opération ;

Vu l'avis en date du 15 mars 2016 du Pharmacien inspecteur de santé publique ;

Considérant qu'au regard de l'activité du site implanté au Centre commercial-44, chemin du Bord de Crau-13800 ISTRES-, les locaux et leurs aménagements sont de nature à permettre un exercice satisfaisant de la biologie médicale, comme site de prélèvement ;

Considérant qu'au regard de l'activité du site implanté au 1320, RN 8-13400 AUBAGNE-, les locaux et leurs aménagements sont de nature à permettre un exercice satisfaisant de la biologie médicale, comme site de prélèvement ;

Considérant qu'au regard de l'activité du site implanté au Domaine de l'Escalade-203 DN7-au Tholonet, les locaux et leurs aménagements sont de nature à permettre un exercice satisfaisant de la biologie médicale, comme site de prélèvement ;

Considérant qu'en application de l'article L. 6221-1 du code de la santé publique, « Le représentant légal déclare à l'Agence régionale de santé toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière » ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote et la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 et L. 9223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : En conséquence, sont enregistrées les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites situé au 5, rue Edouard Amavet-13500 MARTIGUES-(N° FINESS ET : 130039233) suite :

- à la démission de Monsieur Guy BELLIA et de Madame Christine BAJA de leurs fonctions de mandataires sociaux à effet du 1^{er} janvier 2016, tout en poursuivant leur activité au sein de la société en qualité de biologistes médicaux,
- à l'apport d'actions au profit de la SELAS « LABOSUD OC BIOLOGIE »,
- à la réduction de capital de la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE »,
- à la cession d'actions et à l'agrément de nouveaux associés (Mesdames Anne LIEUTAUD, Pharmacien biologiste, et Véronique GRANDNE, Médecin biologiste,) en qualité de biologistes médicaux
- et aux transferts des Sites « du Charrel » à Aubagne (13400), d'« Aix/Célony » à Aix en Provence (13100) et d'« Istres/La Crau » à Istres (13800).

Ces modifications sont inscrites les Annexes visées ci-dessous :

. La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » sont telles que présentées dans l'Annexe n°1

. La liste des sites exploités par la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » tels que présentés dans l'Annexe n°2

. La liste des biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » sont tels que présentés en Annexe n°3.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 18 mars 2016

Pour le directeur général et par délégation
le directeur général adjoint



Norbert NABET

Annexe n° 1

LBM multi-sites SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » N° FINESS EJ : 130039563

Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2015
Montant du CS : 2.947.673 Euros

Mars 2016

Associés	Actions A	Actions B	Actions C1	Actions C2	Actions C3	Actions D	Actions E	Total	% en capital	Droits de vote
AYACHE Nicolas	43 207							43 207	1,466 %	43 207
BAJA Christine		1						1	0,000 %	0
BELLECARD E Pascal	42 666							42 666	1,447 %	42 666
BELLIA Guy		1						1	0,000 %	0
BERIA-PRADEILLES Sylvie	17 305							17 305	0,587 %	17 305
BONIFAY Florence	22 524							22 524	0,764 %	22 254
DEGHILAGE Robin	10 802							10 802	0,366 %	10 802
DUVAL Hervé	61 262						23 861	85 123	2,888 %	61 262
FESQUET Gilles	11 876							11 876	0,403 %	11 876
GLASMAN Laurence	43 066							43 066	1,461 %	43 066
HANCE Pierre	17 045							17 045	0,578 %	17 045
LANZA Valérie	7 405							7 405	0,251 %	7 405
LE BAIL Anne-Marie	17 740							17 740	0,602 %	17 740
LEPONT Aude	27 314							27 314	0,927 %	27 314
LIEBERMAN N Muriel	19 422							19 422	0,659 %	19 422
LIETAER Jérôme	6 831							6 831	0,232 %	6 831
LOQUET Boris	17 055							17 055	0,579 %	17 055
PROVENSAL-CHEYLAN Mireille	13 538							13 538	0,459 %	13 538
RAVEL Amélie	26 246							26 246	0,890 %	26 246
STROUK Jane	37 020							37 020	1,256 %	37 020
ZANNETTI Mathieu	42 666							42 666	1,447 %	42 666
SPFPL BIO 13					213 261			213 261	7,235 %	213 261
SPFPL HOLDING BIOMAR					223 467			223 467	7,581 %	223 467
SARL 3A				53 067				53 067	1,800 %	53 067
ARZOUNI Jean-Pierre	61 356					21 547	50 275	133 178	4,518 %	82 903
BEROD Brigitte		1						1	0,000 %	0
BEVERAGGI Jean-Marcel		1						1	0,000 %	0
CAMPAGNI Pierre-Henri	59 304						18 468	77 772	2,638 %	59 304
CEAUX-RIEU	33 243							33 243	1,128 %	33 243

— Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
— Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40
— <http://www.ars.paca.sante.fr>

Page 4/10

Roberte										
CHAPELLE Olivier	35 500							35 500	1,204 %	35 500
CIMIGNANI Véronique	31 806							31 806	1,079 %	31 806
GAY Gisèle	8 618					12 928		21 546	0,731 %	8 618
GOFFART Sylvie	40 835					1 642		42 477	1,441 %	40 835
HARRACH Alyne		1						1	0,000 %	0
KARCENTY Alain		1						1	0,000 %	0
MARC Bruno	40 630					1 026		41 656	1,383 %	40 630
MONAT Claire	40 835					1 642		42 477	1,441 %	40 835
MONTARDO Jean-Pierre	53 353							53 353	1,810 %	53 353
MONTARDO Carole	54 584							54 584	1,852 %	54 584
NEYRET Cyrille	34 680							46 171	1,533%	46 171
PIRE Anne	42 067					4 104		46 171	1,566 %	42 067
PONTON Sabine		1						1	0,000 %	0
PROLA Isabelle	42 067					4 104		46 171	1,556 %	42 067
QUATREVILL E Nicolas	14 979							14 979	0,508 %	14 979
TARPIN-LYONNET Thierry	36 321							36 321	1,232 %	36 321
VALLADIER Jean-Marc	61 151					13 133		74 284	2,520 %	61 151
SARL LE SUFFREN				65 665				65 665	2,288 %	65 665
AUBERT Christelle	78							78	0,003 %	78
BENZIMA Sarah	55 761							55 761	1,892 %	55 761
CARBONI Catherine	61 244							61 244	2,078 %	61 244
GUIBOURGE Elisabeth	57 955							57 955	1,966 %	57 955
HENNEQUIN-SANCHEZ Elisabeth		1						1	0,000 %	0
ROMEO Marie	78							78	0,003 %	78
ROUSSEL Laurent	78							78	0,003 %	78
RUF Valérie	78							78	0,003 %	78
THOREUX Annick	78							78	0,003 %	78
THOREUX Michel	63 907							63 907	2,168 %	63 907
LIEUTAUD Anne		1						1	0,000 %	0
GRANDNE Véronique		1						1	0,000 %	0
SPFPL BIOGRAM					375 611			375 611	12,743 %	375 611
SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE			448 286					448 286	15,208 %	448 286
TOTAL	1 415 576	10	448 286	118 732	812 339	21 547	131 183	2 947 673	100,00 %	2 816 480

Annexe n°2

LBM multi-sites SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » N° FINESS EJ : 130039563

Mars 2016

Liste des sites exploités

1	Site « Martigues/Jonquières » 5, rue Edouard Amavet (SIEGE)	13500	Martigues	N° Finess ET : 130039233
2	Site « Marseille/Sainte Anne » 581-585, Avenue de Mazargues	13009	Marseille	N° Finess ET : 130039571
3	Site « Michelet/Sainte Anne » 429, Avenue de Mazargues	13008	Marseille	N° Finess ET : 130039589
4	Site « Marseille/Bonneveine » Le Clos des Joncs 14, Avenue André Zenatti-	13008	Marseille	N° Finess ET : 130039597
5	Site « Marseille/Centre Bonneveine » 108, Avenue de Hambourg	13008	Marseille	N° Finess ET : 130039605
6	Site « Marseille/Endoume » 231-235, rue d'Endoume	13007	Marseille	N° Finess ET : 130039613
7	Site « Marseille/Davso » 52, rue Francis Davso	13001	Marseille	N° Finess ET : 130041429
8	Site « Marseille/Cours Belsunce » 14/16, Square Belsunce	13001	Marseille	N° Finess ET : 130041437
9	Site « Marseille/Belle de Mai » 11, Place Bernard Cadenat	13003	Marseille	N° Finess ET : 130041445
10	Site « Marseille/Saint Just » 82, rue Alphonse Daudet	13013	Marseille	N° Finess ET : 130041452
11	<i>Plateau technique fermé au public</i> « Marseille/Plateau technique Nord » 53/55, Avenue de la Rose La Brunette-Bâtiment D-	13013	Marseille	N° Finess ET : 130041460
12	Site « Marseille/Château Gombert » 8, Avenue de Château Gombert	13013	Marseille	N° Finess ET : 130041478
13	Site « Marseille/Burel » 79, Groupe HLM Burel 51, rue du Docteur Léon Perrin	13014	Marseille	N° Finess ET : 130041486
14	Site « Marseille/La Rose » 15, Avenue François Mignet	13013	Marseille	N° Finess ET : 130041494
15	Site « Marseille/Mazargues » 1, Boulevard de la Concorde	13009	Marseille	N° Finess ET : 130041502
16	Site « Marseille/Chave » 98, Boulevard Chave	13005	Marseille	N° Finess ET : 130043474
17	Site « Marseille/Eugène Pierre » 57, boulevard Eugène Pierre	13005	Marseille	N° Finess ET : 130043888
18	Site « Marseille/Prado Perrier » 176, avenue du Prado	13008	Marseille	N° Finess ET : 130040611

19	Site « Marseille/Place Castellane » 2, rue Louis Maurel	13006	Marseille	N° Finess ET : 130040637
20	Site « Marseille/Rond Point du Prado » 301, avenue du Prado	13008	Marseille	N° Finess EJ : 130040629
21	Site « Marseille/La Brunette » 40, avenue de la Rose	13013	Marseille	N° Finess ET : 130044647
22	Site « Marseille/Préfecture Dragon » 16, rue Dragon	13006	Marseille	N° Finess ET : 130041411
23	Site « Marignane/Jaurès » Angle 1, avenue Guynemer/ 2, avenue Jean Jaurès	13700	Marignane	N° Finess ET : 130039266
24	Site « Fos sur Mer » 55, avenue René Cassin-	13270	Fos sur Mer	N° Finess ET : 130039241
25	Site « Istres/Les Etangs » 23, rue de la Poutre	13800	Istres	N° Finess ET : 130039258
26	Site « Miramas/De Gaulle » 60, avenue Charles De Gaulle	13140	Miramas	N° Finess ET : 130039274
27	Site « Port St Louis » 29, avenue du Port	13230	Port Saint Louis du Rhône	N° Finess ET : 130040546
28	Site « Gignac » 4, Lotissement de la Fonse	13180	Gignac La Nerthe	N° Finess ET : 130040595
29	Site « Le Rove » 64, route nationale 568	13710	Le Rove	N° Finess ET : 130040801
30	Site « Miramas/Centre » 46, avenue Charles De Gaulle	13140	Miramas	N° Finess ET : 130041882
31	Site « Saint Chamas » 19, Avenue de Saint Exupéry	13250	Saint Chamas	N° Finess ET : 130041890
32	Site « Marseille/L'Estaque » 112, Plage de l'Estaque	13016	Marseille	N° Finess ET : 130042468
33	Site « Marseille/Les Aygalades » 57, chemin de Saint Antoine	13015	Marseille	N° Finess ET : 130042476
34	Site « Martigues/Le Grès » Boulevard Gabriel Péri	13500	Martigues	N° Finess ET : 130042948
35	Site « Martigues/Nord » ZAC Canto Perdrix	13500	Martigues	N° Finess ET : 130042955
36	Site « Marignane/8 Mai » Avenue du 8 Mai 1945 <i>Site technique spécialisé ouvert au public</i>	13700	Marignane	N° Finess ET : 130042963
37	A/c du 1^{er} mars 2016, transfert du Site « Istres/La Crau » 4, avenue Hélène Boucher au Centre commercial 44, Chemin du Bord de Crau	13800	Istres	N° Finess ET : 130042971
38	Site « Port de Bouc » 44, avenue Maurice Thorez	13110	Port de Bouc	N° Finess ET : 130042989
39	Site « Aix/Mirabeau » 17 Bis, cours Mirabeau	13100	Aix en Provence	N° Finess ET : 130042997
40	Site « Aix/Route de Berre » 355, route de Berre	13100	Aix en Provence	N° Finess ET : 130043003
41	A/c de mai 2016, transfert du Site « Aix/Célony » 1020, route d'Avignon au	13090	Aix en Provence	N° Finess ET : 130043011

	Palette-Domaine de l'Escalade-203 D7N- Le Tholonet-			
42	Site « Saint Mitre Les Remparts » 3, rue Marotte	13920	Saint Mitre Les Remparts	N° Finess ET : 130043029
43	Site « Velaux » 39, rue Jules Andraud	13380	Velaux	N° Finess ET : 130043763
44	Site « La Destrousse » 47, Route Nationale	13112	La Destrousse	N° Finess ET : 130040454
45	Site « Aubagne/Bras d'Or » 2, Avenue Joseph Fallen	13400	Aubagne	N° Finess ET : 130040462
46	Site « Aubagne/République » 99, rue de la République	13400	Aubagne	N° Finess ET : 130040470
47	Site « Marseille/Pont de Vivaux » 5, Traverse de la Verrerie	13010	Marseille	N° Finess ET : 130040488
48	Site « Marseille/Capelette » 205, Avenue de la Capelette	13010	Marseille	N° Finess ET : 130040496
49	Site « Marseille/Ruissatel » 98, rue de l'Audience	13011	Marseille	N° Finess ET : 130040504
50	Site « Marseille/Beaux Arts » 5, rue Rouvière	13001	Marseille	N° Finess ET : 130040512
51	Site « Pennes sur Huveaune » 30, Boulevard de la Gare	13821	La Penne sur Huveaune	N° Finess ET : 130040538
52	Site « La Bouilladisse » 4, Avenue de la Libération	13720	La Bouilladisse	N° Finess ET : 130040520
53	A/c du 01/04/2016, transfert du Site « Aubagne/Charrel » ZAC du Charrel au 1320, Route Nationale 8	13400	Aubagne	N° Finess ET : 130043599

Annexe n° 3

LBM multi-sites SELAS « LABOSUD PROVENCE BIOLOGIE » N° FINESS EJ : 130039563

Mars 2016

Liste des biologistes coresponsables et associés au C.S.

1	Hervé DUVAL, Pharmacien, <u>Vice-président</u> de la société, coresponsable,
2	Valérie LANZA épouse PIGA, Pharmacien, coresponsable,
3	Nicolas AYACHE, Médecin, coresponsable,
4	Jérôme LIETAER, Pharmacien, coresponsable,
5	Gilles FESQUET, Pharmacien, coresponsable,
6	Robin DEGHILAGE, Pharmacien, coresponsable,
7	Mireille CHEYLAN épouse PROVANSAL, Pharmacien, coresponsable,
8	Florence BONIFAY épouse AVENI, Pharmacien, coresponsable,
9	Amélie RAVEL, Pharmacien, coresponsable,
10	Sylvie PRADEILLES épouse BERIA, Pharmacien, coresponsable,
11	Boris LOCQUET, Pharmacien, coresponsable,
12	Muriel LIEBERMANN, Pharmacien, coresponsable,
13	Pierre HANCE, Médecin, coresponsable,
14	Anne-Marie DI-BARTOLO épouse LE BAIL, Pharmacien, coresponsable,
15	Guy BELLIA, Pharmacien, associé,
16	Laurence GLASMAN, Pharmacien, coresponsable,
17	Christine BAJA, Pharmacien, associé,
18	Aude LEPONT, Pharmacien, coresponsable,
19	Mathieu ZANETTI, Pharmacien, coresponsable,
20	Jane AMSELLEM épouse STROUK, Pharmacien, coresponsable,
21	Pascal BELLEGARDE, Pharmacien, coresponsable,
22	Jean-Pierre ARZOUNI, Médecin, <u>Président</u> de la société, coresponsable,
23	Bruno MARC, Pharmacien, Directeur Général, coresponsable,
24	Brigitte ROLLIN épouse BEROD, Pharmacien, Associé,
25	Gisèle GAY, Pharmacien, coresponsable,
26	Isabelle PROLA, Pharmacien, coresponsable,
27	Anne PIRE, Pharmacien, coresponsable,
28	Véronique PERAL épouse CIMIGNANI, Médecin, coresponsable,
29	Sylvie AMSALEM épouse GOFFART, Médecin, coresponsable,
30	Claire VIELJEUF épouse MONAT, Pharmacien, coresponsable,
31	Thierry TARPIN-LYONNET, Médecin, coresponsable,
32	Nicolas QUATREVILLE, Pharmacien, coresponsable,
33	Pierre-Henri CAMPAGNI, Pharmacien, coresponsable,
34	Jean-Marc VALLADIER, Pharmacien, coresponsable,
35	Jean-Pierre MONTARDO, Médecin, coresponsable,
36	Marie-Carole GHIRARDI épouse MONTARDO, Pharmacien, coresponsable,
37	Cyril NEYRET, Médecin, coresponsable
38	Olivier CHAPELLE, Pharmacien, coresponsable,
39	Alyne BONNET épouse HARRACH, Pharmacien, Associé,
40	Roberte CEAUX épouse RIEU, Pharmacien, coresponsable,
41	Alain KARCENTY, Pharmacien, Associé,

42	Jean-Marcel BEVERAGGI, Pharmacien, Associé,
43	Sabine PONTON, Médecin, Associé,
44	Annick THOREUX, Pharmacien, coresponsable,
45	Sylvie HENNEQUIN-SANCHEZ, Pharmacien, Associé,
46	Christelle ESNAULT-AUBERT, Pharmacien, coresponsable,
47	Valérie AURIAULT-RUF, Médecin, coresponsable,
48	Elisabeth GUIBOURGE, Pharmacien, coresponsable,
49	Sarah Amina BENZINA, Pharmacien, coresponsable,
50	Michel THOREUX, Médecin, coresponsable,
51	Catherine CARBONI, Pharmacien, coresponsable,
52	Marie ROMEO, Médecin, coresponsable,
53	Laurent ROUSSEL, Médecin, coresponsable,
54	Anne LIEUTAUD, Pharmacien, associé,
55	Véronique GRANDNE, Médecin, associé,

ARS PACA

R93-2016-04-09-001

Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS Société des Laboratoires BILLIEMAZ sise 1242, avenue Jean Monnet-83190 OLLIOULES-

Réf : DOS-0416-2526-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège social est situé au 1242, avenue Jean Monnet-83190 OLLIOULES-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 11 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 28 janvier 2016 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège social est situé au 1242, avenue Jean Monnet-83190 OLLIOULES- (N° FINESS EJ : 830018057) ;

Vu le courrier du 11 février 2016 de l'Ordre des pharmaciens inscrivant au Tableau de la Section G Madame Pascale RIOUFOL en tant que pharmacien biologiste pour exercer les fonctions de biologiste médical (libéral) ;

Vu la demande déposée le 5 avril 2016 dans mes services par la société, relative à l'agrément de Madame Pascale RIOUFOL, Pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé et biologiste médical, et aux démissions de Messieurs Patrick DERODES de TAILLY Médecin biologiste, au 1^{er} janvier 2016 et Clément FIESCHI, Pharmacien biologiste, au 20 février 2016 ainsi que le changement de dénomination



sociale de la société en « CERBALLIANCE COTE D'AZUR » ;

Vu la cession d'une action détenue par Monsieur Patrick DARODES de TAILLY au profit de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » en date du 31 décembre 2015 ;

Vu l'ordre de mouvement d'une action détenue par Monsieur Clément FIESCHI au profit de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » en date du 20 février 2016 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 février 2016 actant la cession d'une action par la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » au profit de Madame Pascale RIOUFOL, Pharmacien biologiste, et décidant d'agréer celle-ci en qualité de nouvelle associée professionnelle de la société ;

Vu l'ordre de mouvement d'une action détenue par la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » au profit de Madame Pascale RIOUFOL en date du 4 janvier 2016 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 mars 2016 actant le changement de la dénomination sociale de la société en « CERBALLIANCE COTE D'AZUR » ;

Vu le tableau de la répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR » au 9 mars 2016 ;

Vu le projet de mise à jours des statuts de la SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR » au 9 mars 2016 ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR » la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-5, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6 et L 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : En conséquence, sont enregistrées les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » (N° FINESS EJ : 830018057), dont le siège social est situé au 1242, avenue Jean Monnet-83190 OLLIOULES-, suite à l'agrément de Madame Pascale RIOUFOL, Pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé et biologiste médical, aux démissions de Messieurs Patrick DERODES de TAILLY, Médecin biologiste, au 1^{er} janvier 2016 et Clément FIESCHI, Pharmacien biologiste, au 20 février 2016 et au changement de la dénomination sociale de la société en « CERBALLIANCE COTE D'AZUR »

Ces modifications sont actées dans les Annexes n°1 et n°3 ci-jointes :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR » sont telles que présentées en Annexe n°1
- La liste des sites exploités par la SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR » est présentée en Annexe n°2.
- Les biologistes coresponsables et biologistes médicaux de la SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR » sont tels que présentés en Annexe n°3.

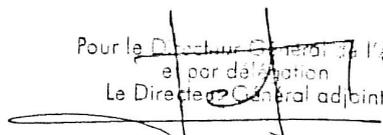
Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur par intérim de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 9 avril 2016

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint



Norbert NABET

Annexe n° 1

Décision relative au LBM multi-sites SELAS « CERBALLIANCE D'AZUR »
N° FINESS EJ : 830018057

Avril 2015

Tableau de la répartition du capital social et des droits de vote
Montant du C.S : 63 516 Euros

	Associés	Actions	% Actions	Total Droits de vote	% Droits de vote
1	Anne COHEN-BILLIEMAZ, (API), Présidente de la société,	1	0.0016 %	66.112	51,0017 %
2	Zoubir ADJTOUTAH, (API),	1	0.0016 %	1	0,0008 %
3	Mireille BILLAUD épouse LAMARE, (API)	1	0.0016 %	1	0.0008 %
4	Laurence LACROIX-SERTHELON (API),	1	0.0016 %	1	0.0008 %
5	Delphine GIRARD-LAMOULERE, (API)	1	0.0016 %	1	0.0008 %
6	Viviana MUDAVA, (API)	1	0.0016 %	1	0.0008 %
7	Jacqueline HAMON, (API),	1	0.0016 %	1	0.0008 %
8	Sandrine BARRIEU-MOUSSAT, (API)	1	0.0016 %	1	0.0008 %
9	Bruno ROURE, (API), Directeur Général,	1	0.0016 %	1	0.0008 %
10	Bernard SENBEL, (API), Directeur Général,	1	0.0016 %	1	0.0008 %
11	Bruno SUDAN, (API),	1	0.0016 %	1	0.0008 %
12	Véronique LEMARQUIS, (API)	1	0.0016 %	1	0.0008 %
13	Jérôme MASLIN, (API)	1	0.0016 %	1	0.0008 %
14	Christophe ARZUR, (API)	1	0.0016 %	1	0.0008 %
15	Marie-Dominique LEBEURRE épouse BARTHEL, (API),	1	0.0016 %	1	0.0008 %
16	Michel BARTHEL, (API),	1	0.0016 %	1	0.0008 %
17	Karine MAERFELD (API),	1	0.0016 %	1	0.0008 %
18	Catherine AUDENET épouse LEMOINE (API)	1	0.0016 %	1	0.0008 %

19	Fabrice LECCIA, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
20	Igal CASSUTO, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
21	Cécile PILEIRE, (API)	1	0,0016 %	1	0,0008 %
22	Vincent RAIMONDI, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
23	Stéphane BOZIC, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
24	Olivier DEJOUX, (API),	1	0,0016 %	2	0,0008 %
25	Aurore KECHKEKIAN, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
26	Patric ZAKINI, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
27	Laurence PROTS, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
28	Adriana TIRNEA, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
29	Pascale RIOUFOL, (API),	1	0,0016 %	1	0,0008 %
	SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » Associé professionnel externe	63.485	99,9496 %	63.485	48,9744 %
	Association LAMAT (Association de gestion du laboratoire d'analyses médicales Arnault TZANCK) Tiers porteur	2	0,0031 %	2	0,0015 %

TOTAL

63.516	100 %	129.627	100 %
--------	-------	---------	-------

Annexe n° 2

Décision relative au LBM multi-sites SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR »
N° FINESS EJ : 830018057

Avril 2016

Liste des sites exploités

1	Plateau technique fermé au public Site « Central » 1242, avenue Jean Monnet (Siège social de la société)	83190	Ollioules	N° FINESS ET : 830020863
2	Site « Strasbourg » 7, Boulevard de Strasbourg	83000	Toulon	N° FINESS ET : 830208054
3	Laboratoire Clinique « SAINT MICHEL » site réalisant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, du 4 Septembre et/ ou 63, avenue d'Orient	83057	Toulon	N° FINESS ET : 830018487
4	Site « Clotis » 29, avenue Joseph Clotis	83400	Hyères	N° FINESS ET : 830018735
5	Site « Edith Cavell » 26, rue Édith Clavel	83400	Hyères	N° FINESS ET : 830018743
6	Site « Gassin » Espace Santé du Golfe de St Tropez-Rond Point Général Brosset-RD 550	83530	Gassin	N° FINESS ET : 830018776
7	Site « Pelegrin » 90, avenue Charles de Gaulle	83500	La Seyne sur Mer	N° FINESS ET : 830018784
8	Site « Darmon » 2, avenue Garibaldi	83500	La Seyne sur Mer	N° FINESS ET : 830018792
9	Site « République » 27, rue de la République	83270	Saint Cyr sur Mer	N° FINESS ET : 830018941
10	Site « Pradeaux » ZAC Pradeaux-Cap Saint Cyr-	83270	Saint Cyr sur Mer	N° FINESS ET : 830018958
11	Site « Cogolin » Centre commercial Agora- Bâtiment D-Quartier Soubeiran- Boulevard De Lattre de Tassigny	83310	Cogolin	N° FINESS ET : 830019063
12	Site « Saint Tropez » avenue Paul Roussel	83990	Saint Tropez	N° FINESS ET : 830019071
13	Site « La Garde » Résidence « Le Saint Anne » 105, Montée du Thouar	83130	La Garde	N° FINESS ET : 830019246
14	Site « La Crau »	83260	La Crau	N° FINESS ET : 830019253

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur Siège : 132 boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tel: 04 13 55 30 10 / Fax : 04 13 55 30 40
http://www.a.r.s.paca.sante.fr

Page 6/8

	16, avenue du Général de Gaulle			
15	Site « Detolle » 2, avenue Marcel Dassault	83500	La Seyne sur Mer	N° FINESS ET : 830018594
16	Site « du Marché » 2, place Martin Bidouré	83200	Toulon	N° FINESS ET : 830018602
17	Site « Général Brosset » 360, avenue du Général Brosset	83200	Toulon	N° FINESS ET : 830018610
18	Site « Le Sicie » 3, place Jean Mermoz	83000	Toulon	N° FINESS ET : 830018636
19	Site « Saint Laurent » Immeuble « Le Saint Laurent » 39, rue Auguste Picard	83500	La Seyne sur Mer	N° FINESS ET : 830018628
20	Site « Hibiscus » 448/454, route de Grenoble	06200	Nice	N° FINESS ET : 060023587
21	Site « Saint Roch » 1, rue Acchiardi de Saint Léger	06300	Nice	N° FINESS ET : 060023595
22	Site « La Pointe » 13, route départementale 2204	06440	Blausac	N° FINESS ET : 060023579
23	Site « La Trinité » 5, boulevard François Suarez	06340	La Trinité	N° FINESS ET : 060023603
24	Site « Lamat » 165, avenue du Docteur Maurice Donat	06700	Saint Laurent du Var	N° FINESS ET : 060023611
25	Site « Saint Jean » Centre de consultations Saint Jean-Bâtiment A- 53, avenue des Alpes	06800	Cagnes sur Mer	N° FINESS ET : 060022514
26	Site « Plateau Saint Jean » Immeuble Maramu 52/54, avenue des Alpes (P.T. fermé au public)	06800	Cagnes sur Mer	N° FINESS ET : 060022118
27	Site « Le Labo » 10, cours du 11 Novembre	06800	Cagnes sur Mer	N° FINESS ET : 060022100
28	Site « La Villa » 1, rue de la République	06270	Villeneuve Loubet	N° FINESS ET : 060022589

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites SELAS « CERBALLIANCE COTE D'AZUR »
N° FINESS EJ : 830018057

Avril 2016

Liste des biologistes responsables et des biologistes coassociés

1	Anne COHEN-BILLIEMAZ, Pharmacien, Présidente de la société et biologiste responsable, Praticien agréé à l'AMP
2	Mireille BILLAUD épouse LAMARE, Médecin, biologiste médical,
3	Laurence LACROIX-SERTHELON, Médecin, biologiste médical, praticien agréé à l'AMP,
4	Delphine GIRARD-LAMOULERE, Pharmacien, biologiste médical,
5	Viviana MUDAVA, Médecin, biologiste médical,
6	Jacqueline HAMON, Pharmacien, biologiste médical,
7	Bernard SENBEL, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur Général,
8	Bruno ROURE, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur Général,
9	Michel BARTHEL, Pharmacien, biologiste médical,
10	Bruno SUDAN, Médecin, biologiste médical,
11	Véronique LEMARQUIS, Pharmacien, biologiste médical,
12	Jérôme MASLIN, Médecin, biologiste médical,
13	Sandrine BARRIEU-MOUSSAT, Pharmacien, biologiste médical,
14	Christophe ARZUR, Pharmacien, biologiste médical,
15	Zoubir ADJTOUTAH, Pharmacien, biologiste médical,
16	Marie-Dominique LEBEURRE épouse BARTHEL, Pharmacien, biologiste médical,
17	Karine MAERFELD, Médecin, biologiste médical,
18	Igal CASSUTO, Pharmacien, biologiste médical,
19	Catherine AUDENET épouse LEMOINE, Médecin, biologiste médical,
20	Fabrice LECCIA, Médecin, biologiste médical,
21	Cécile PILEIRE, Pharmacien, biologiste médical,
22	Vincent RAIMONDI, Médecin, biologiste médical,
23	Olivier DEJOUX, Médecin, biologiste médical,
24	Aurore KECHKIAN, Médecin, biologiste médical,
25	Stéphane BOZIC, Médecin, biologiste médical,
26	Laurence HADDAD épouse PROTS, Pharmacien, biologiste médical,
27	Patrick ZAKINI, Pharmacien, biologiste médical,
28	Adriana TIRNEA, Médecin, biologiste médical,
29	Pascale RIOUFOL, Pharmacien, biologiste médical,

ARS PACA

R93-2016-04-06-005

Décision portant modification du laboratoire de biologie
médicale exploité par la SELAS "LBM CLAIRVAL" sise
317, boulevard du Redon-13009 MARSEILLE-

Intégration de 2 nouveaux associés

Réf : DOS-0416-2451-D

DECISION

**portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS
«LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE CLAIRVAL » dont le siège social est situé au 317,
boulevard du Redon-13009 MARSEILLE-**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général par intérim de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision du 5 octobre 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant modification de l'agrément délivré à la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE CLAIRVAL », agréée sous le n°67, (N° FINESS EJ : 130001605) qui exploite le laboratoire de biologie médicale « CLAIRVAL » situé au 317, boulevard du Redon-13009 MARSEILLE- (N° FINESS ET : 130803786) ;

Vu la demande du 1^{er} mars 2016 réceptionnée le 11 mars 2016, et complétée par courriers des 17 mars et 5 avril 2016, présentée par Madame Françoise LANCE, présidente de la société relative à l'intégration de Mesdames Brigitte CORDOLEANI-GATTI, pharmacien biologiste, et Françoise THERON-VITTOZ, médecin biologiste, en qualité de nouvelles associées de la société ;

Vu le procès-verbal des décisions collectives des associés prise par acte unanime sous seing privé en date du 26 novembre 2015 de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE CLAIRVAL »



approuvant le projet de cession des 999 actions de la société détenues par les sociétés « LABORATOIRE R.D.P. » et « NOVESCIA NORMANDIE » (ancien laboratoire SAINT MARTIN) au profit de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » et agréant la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » en qualité de nouvel associé et de bénéficiaire de ladite cession ;

Vu le contrat de cession d'actions en date du 30 novembre 2015 entre les sociétés « LABORATOIRE R.D.P. » et « NOVESCIA NORMANDIE » au profit de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » ;

Vu l'ordre de mouvement de cession de 498 actions de la société « NOVESCIA NORMANDIE » au profit de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » en date du 30 novembre 2015 ;

Vu l'ordre de mouvement de cession de 501 actions de la société « LABORATOIRE R.D.P. » au profit de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » en date du 30 novembre 2015 ;

Vu le procès-verbal des décisions collectives des associés en date du 14 décembre 2015 agréant mesdames Brigitte CORDOLEANI-GATTI et Françoise THERON-VITTOZ, en qualité de nouvelles associées de la société et constatant la réalisation définitive des cessions d'une action au profit de mesdames Brigitte CORDOLEANI-GATTI et Françoise THERON-VITTOZ ;

Vu les ordres de mouvement en date du 14 décembre 2015 avec effet au 16 juillet 2015 entre la SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT, d'une part, au profit de mesdames Brigitte CORDOLEANI-GATTI et Françoise THERON-VITTOZ, d'autre part ;

Vu les statuts du laboratoire de biologie médicale CLAIRVAL mis à jour le 14 décembre 2015 ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE CLAIRVAL », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote sont conformes aux articles L.6213-9, L.6222-1, L.6222-2, L.6222-3, L.6222-6, L.6222-7, L.6223-1, L.6223-3, L.6223-4, L.6223-5, L.6223-6 et L.6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : Sont enregistrées les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale, enregistré sous le n°13-232, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée «LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE CLAIRVAL», agréée sous le n°67, (N° FINESS EJ : 130001605) suite à l'agrément de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » en qualité de nouvel associé et à l'intégration de Mesdames Brigitte CORDOLEANI-GATTI, et Françoise THERON-VITTOZ, en qualité de nouvelles associées de la société.

En conséquence, le tableau de la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE CLAIRVAL » est le suivant :

Actionnaires	Actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Françoise LANCE, pharmacien, présidente de la société, API,	1	0,1 %	334	16,71 %
Brigitte CORDOLEANI-GATTI, API,	1	0,1 %	334	16,71 %
Françoise THERON-VITTOZ, API,	1	0,1 %	334	16,71 %
Total des API	3	0,3 %	1.002	50,13 %
SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT, APE,	997	99,7 %	997	49,87 %
TOTAL	1.000	100,00 %	1.999	100,00 %

Madame Françoise LANCE est désignée présidente de la SELAS.
Mesdames Brigitte CORDOLEANI-GATTI et Françoise THERON-VITTOZ sont désignées biologistes médicaux.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE CLAIRVAL » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur par intérim de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 6 avril 2016


Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint
Norbert NABET

ARS PACA

R93-2015-12-01-010

Décision PUI 2015.83.02 portant autorisation d'extension
de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Renée Sabran
sise boulevard Edouard Herriot-Giens-83406
HYERES-Cedex-

Réf : DOS-1215-8691-D

DECISION P.U.I. 2015.83.02

**portant autorisation d'extension de la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital Renée Sabran
situé boulevard Edouard Herriot-Giens-83406 HYERES-Cedex-**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.5126-1, L.5126-2, L.5126-3, L.5126-7, ainsi que R.5126-8, R.5126-9, R.5126-15 et suivants ;

Vu le décret en date du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté en date du 22 juin 2001 relatif aux « bonnes pratiques de pharmacie hospitalière » et ses annexes ;

Vu la licence n°176 délivrée le 23 septembre 1949 à l'établissement ;

Vu la demande présentée par Monsieur Dominique DEROUBAIX, directeur général des Hospices civils de LYON, (N° FINESS EJ : 690781810), au nom du Groupement hospitalier Renée Sabran-Bd Edouard Herriot-Giens-83406 HYERES-Cedex- en vue d'obtenir l'autorisation d'extension des locaux dédiés qu'aux activités obligatoires de la PUI, les locaux de stérilisation des dispositifs médicaux étant situés dans un autre bâtiment, (N° FINESS ET : 830100558), (demande déclarée recevable le 6 août 2015) ;

Vu l'avis favorable émis le 12 novembre 2015 par le Conseil central de la Section H de l'Ordre national des pharmaciens ;

Vu l'avis technique favorable émis le 16 septembre 2015 par le pharmacien inspecteur de santé publique ;

Considérant que les locaux, leur aménagement, leur équipement sont adaptés à l'activité de l'établissement, qu'ils permettent un fonctionnement conforme aux règles des « bonnes pratiques de pharmacie hospitalière » et remplissent les conditions prévues par le code de la santé publique ;

Considérant que l'effectif au sein de la pharmacie à usage intérieur est de deux pharmaciens à temps complet ;



DECIDE

Article 1er : La demande présentée par Monsieur Dominique DEROUBAIX, directeur général des Hospices civils de LYON, (N° FINESS EJ : 690781810), au nom du groupement hospitalier Renée Sabran-Bd Edouard Herriot-Giens-83406 HYERES-Cedex- en vue d'obtenir l'autorisation d'extension des locaux dédiés qu'aux activités obligatoires de la PUI, les locaux de stérilisation des dispositifs médicaux étant situés dans un autre bâtiment, (N° FINESS ET : 830100558), **est accordée.**

Article 2 : En conséquence, les locaux de la pharmacie à usage intérieur située au rez-de-chaussée du bâtiment pharmacie-biologie seront d'un seul tenant.

Article 3 : Le personnel pharmaceutique compte deux pharmaciens à temps complet, Monsieur Bruno MANDY, pharmacien praticien hospitalier responsable de la gérance de la PUI et Monsieur Sylvain DINI, pharmacien assistant spécialiste, ceux-ci étant titulaires du DU de stérilisation.

Article 4 : Toute modification des éléments figurant dans cette autorisation devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation qui sera délivrée dans les mêmes conditions.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication à l'égard des tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif 22 rue Breteuil Marseille 13006.

Article 6 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au directeur de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 1^{er} décembre 2015

Pour le directeur général et par délégation
le directeur général adjoint



Norbert NABET

ARS PACA

R93-2016-04-20-003

LBM SELAS BIOESTEREL transfert site Villeneuve
Loubet

Réf : DOS-0216-1105-D

DECISION
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité
par la SELAS LBM BIOESTEREL » dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes-06210
MANDELIEU

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu l'article L. 2142-1 modifié du code de la santé publique relatif aux autorisations de pratiquer des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif à aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général par intérim de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision de l'agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 1^{er} septembre 2015 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 060021920), qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « LBM BIOESTEREL », dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes-06210 MANDELIEU-(N° FINESS EJ : 060021912) ;

Vu la copie de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « BIOESTEREL » en date du 31 décembre 2015, approuvant le projet de transfert du site sis rue de la Chapelle à Villeneuve Loubet - 06270 ;



Vu la copie du compromis de cession du droit au bail sous conditions suspensives signé le 2 décembre 2015 entre monsieur Jean-Paul CIARLO et madame Dolores SANTIAGO épouse CIARLO le cédant demeurant 74, chemin privé des Caillades à 06480 La Colle sur Loup et la SELAS « BIOESTEREL », le cessionnaire, pour les locaux sis au 51, chemin du Pas de Bonne-Heure à Villeneuve Loubet - 06270 ;

Vu le rapport technique en date du 14 janvier 2016, du pharmacien inspecteur de santé publique, concluant favorablement à l'aménagement du local sis au 51, chemin du Pas de Bonne-Heure à Villeneuve Loubet - 06270 ;

Considérant qu'en application de l'ordonnance n° 2010-1-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale modifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, en son article 7, III, 1°bis une autorisation administrative est accordée lorsqu'un laboratoire de biologie médicale ouvre un site nouveau, dans le respect des limites territoriales définies à l'article L 6222-5 du code de la santé de la santé publique, à condition de ne pas dépasser le même nombre total de sites ouverts au public ;

Considérant que l'ouverture du nouveau site projeté s'effectue dans le respect des limites territoriales définies à l'article L 6222-5 précité et ne conduit pas à dépasser le même nombre total de sites ouverts au public, en ce que l'ouverture du nouveau site est corrélée à la fermeture d'un site ;

Considérant que le nouveau local sis 51, chemin du Pas de Bonne-Heure à Villeneuve Loubet - 06270 permet un exercice des activités pré et post-analytiques avec accueil du public, dans le respect des conditions déterminées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 7 de l'ordonnance n° 2010-49 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

DECIDE

Article 1er : L'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LBM BIOESTEREL » dont le siège social est situé au 405, avenue de Cannes-06210 MANDELIEU, tendant à l'ouverture d'un site nouveau, est accordée.

Article 2 : Sont enregistrées les opérations suivantes :

- Fermeture du site sis 2C, Rue de la Chapelle - 06270 VILLENEUVE LOUBET - N° FINESS ET 06 002 389 2,
- Ouverture concomitante du site sis 51, chemin du Pas de Bonne-Heure à VILLENEUVE LOUBET - 06270 - N° FINESS ET 06 002 389 2.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « BIOESTEREL » devra être déclarée au directeur général de l'agence régionale de santé, conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter, respectivement, de sa notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur par intérim de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 20 avril 2016

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
Le Directeur Général adjoint

Norbert NABET

Annexe n° 1

LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESSE EJ : 060021912

avril 2016

Répartition du capital social et des droits de vote
Montant actuel du C.S. : **7.033.100 euros**

	<i>Associés professionnels internes</i>		Nombre d'actions	Droits de vote	% droits de vote	Profession
	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>				
1	Jean-Marc <i>Président</i>	DUBERTRAND	5997	5997	4,263	Médecin
2	Marie-Claude <i>DGS</i>	ABDELAL	1254	1254	0,891	Pharmacien
3	Frédéric <i>DGD</i>	AKNOUCHE	539	539	0,383	Pharmacien
4	Daniel <i>DGD</i>	ANDREOZZI	2768	2768	1,968	Pharmacien
5	Hamid AMRANE <i>DGD</i>	AMRANE	782	782	0,556	Pharmacien
6	Guillaume <i>DGD</i>	ARMANA	1500	1500	1,066	Médecin
7	Isabelle <i>DGD</i>	BACHOUX NIGOUX-GUERIN	2540	2540	1,806	Pharmacien
8	Corinne <i>DGD</i>	BARRALIS	1626	1626	1,156	Pharmacien
9	Jacques <i>DGD</i>	BARTOLETTI	2852	2852	2,028	Pharmacien
10	Nourrine <i>DGD</i>	BELLAGRA	1	1	0,001	Pharmacien
11	Annie <i>DGD</i>	BENAICH	2567	2567	1,825	Pharmacien
12	Catherine <i>DGD</i>	BENOIT	2480	2480	1,763	Pharmacien
13	Thierry <i>DGD</i>	BERNAIS	460	460	0,327	Pharmacien
14	Françoise <i>DGD</i>	BERTHOMIEU	1326	1326	0,943	Pharmacien
15	Jean-Jacques <i>DGD</i>	BERTRAND	2598	2598	1,847	Pharmacien
16	Olivier <i>DGD</i>	BOISSY	2815	2815	2,001	Pharmacien
17	Cécile <i>DGD</i>	BROQUET-DUPUY	520	520	0,370	Pharmacien
18	Jean-Olivier <i>DGD</i>	CAMILIERI	2768	2768	1,968	Pharmacien

19	Marie-Hélène DGD	CAVIN	2851	2851	2,027	Médecin
20	Luc DGD	CHABALIER	1	1	0,001	Pharmacien
21	Catherine DGD	CHARRIER	1560	1560	1,109	Pharmacien
22	Béatrice DGD	COMTE	1919	1919	1,364	Médecin
23	Jérémy DGD	CORNEILLE	1	1	0,001	Pharmacien
24	Béatrice DGD	DADVAR	813	813	0,578	Pharmacien
25	Thierry DGD	DAESCHLER	2551	2551	1,814	Médecin
26	Régis DGD	DELEMER	1440	1440	1,024	Pharmacien
27	Nelly DGD	DELOUCHE	1	1	0,001	Pharmacien
28	Thierry DGS	DEMES	3038	3038	2,160	Médecin
29	Françoise DGD	DUHALDE	3038	3038	2,160	Pharmacien
30	Guy DGD	ELBAZ	1193	1193	0,848	Pharmacien
31	Marie-Valérie DGD	FARUEL	1145	1145	0,814	Médecin
32	Pierre-Antoine DGD	FLE	3000	3000	2,133	Médecin
33	Mireille DGD	FRAYE	233	233	0,166	Pharmacien
34	Isabelle DGD	FRINZI	1	1	0,001	Médecin
35	Annick DGD	GALAND- ESPITALIER	3829	3829	2,722	Pharmacien
36	Christine DGD	GONCALVES- LIGUORI	154	154	0,109	Médecin
37	Katie DGD	GOZLAN	2815	2815	2,001	Pharmacien
38	Lucie DGD	GRIMA	302	302	0,215	Pharmacien
39	Catherine DGD	HAUTDECOEUR	1726	1726	1,227	Pharmacien
40	Chrystelle DGD	JLAIEL	1	1	0,001	Pharmacien
41	Malik DGD	JLAIEL	1301	1301	0,925	Pharmacien
42	Laurent DGD	KBAIER	998	998	0,710	Pharmacien
43	Valérie DGD	KUBINIEK	1227	1227	0,872	Pharmacien
44	Pascal DGD	LEFETZ	2768	2768	1,968	Médecin

45	Nicole DGD	LEGUAY	2600	2600	1,848	Pharmacien
46	Marie-Hélène DGD	LOM	1009	1009	0,717	Pharmacien
47	David DGD	LOUSY	2815	2815	2,001	Pharmacien
48	Marie-France DGD	MAGGI	1570	1570	1,116	Pharmacien
49	Valérie DGD	MARIN	702	702	0,499	Médecin
50	Annick DGD	MINEBOIS	1145	1145	0,814	Pharmacien
51	Daniel DGD	MOATTI	1560	1560	1,109	Pharmacien
52	Éric DGD	MONIEZ	1138	1138	0,809	Pharmacien
53	Sylvie DGD	MONIEZ BATIGNE	1376	1376	0,978	Pharmacien
54	Yves DGD	MONTAGNAC	1595	1595	1,134	Pharmacien
55	Alain DGD	MOUNE	842	842	0,599	Pharmacien
56	Isabelle DGD	MORADEI	1444	1444	1,027	Pharmacien
57	Adrien DGD	NEDELEC	3230	3230	2,296	Pharmacien
58	Aline DGD	NEDELEC	3092	3092	2,198	Pharmacien
59	Carole DGD	NICOLAÏ	2328	2328	1,655	Pharmacien
60	Olivier DGD	ONGARO	550	550	0,391	Pharmacien
61	Olivier DGD	OREGIONI	1	1	0,001	Médecin
62	Anne-Sophie DGD	PASSE	1284	1284	0,913	Pharmacien
63	Olivier DGD	PASSE	1284	1284	0,913	Pharmacien
64	Gisèle DGD	PASTORELLO	1595	1595	1,134	Pharmacien
65	Patricia DGD	PIBRE	1440	1440	1,024	Pharmacien
66	Olivier DGD	PIDOUX	2567	2567	1,825	Pharmacien
67	Michel DGD	POILLON	1	1	0,001	Pharmacien
68	Claude DGD	REYDON MONTAGNAC	1595	1595	1,134	Pharmacien
69	Thierry DGD	ROUDON	2768	2768	1,968	Médecin
70	Éric DGD	SAVOY	2000	2000	1,422	Pharmacien

71	Serge DGD	SCALESSE	1560	1560	1,109	Pharmacien
72	Laurent DGD	SCHLEGEL	2768	2768	1,968	Pharmacien
73	Jean-Charles DGD	TAFANELLI	2140	2140	1,521	Médecin
74	Jean-Marie DGD	TAUTELLE	1	1	0,001	Pharmacien
75	Marie-Claire DGD	TCHIKNAVORIAN	2099	2099	1,492	Médecin
76	Frédérique DGD	VARIN	1595	1595	1,134	Pharmacien
77	Claude DGD	VILLE	1	1	0,001	Pharmacien
78	Isabelle DGD	VILLE PALEIRAC	876	876	0,623	Pharmacien
79	Evelyne DGD	WIDMANN	590	590	0,419	Pharmacien
80	SPFPL	AKNOUCHE	628	628		
81	SPFPL	DELOUCHE	755	755	0,537	
82	SPFPL	NJTM BIO	899	899	0,639	
83	SPFPL	JRO HOLDING	944	944	0,671	
	Total Associés professionnels internes		129686	129686	92,197	
	Associés externes					
1	SC	AMRANE PATRIMOINE	1188	1188	0,845	
2	SC	BIOTEAM	600	600	0,427	
3	SARL	CEBIO	1562	1562	1,110	
4	SC	CYHERE INVESTISSEMENT	1213	1213	0,862	
5	SC	DAESCHLER PATRIMOINE	600	600	0,427	
6	Société	FLE PATRIMOINE	1300	1300	0,924	
7	Société	HOLDING BELLAGRA	360	360	0,256	
8	SC	NASTY GOAT	2143	2143	1,524	
9	SARL	SF PATRIMOINE	1142	1142	0,812	
10	Société	VMAR LABORATOIRE	868	868	0,617	
	Total associés externes		10976	10976	7,803	
93	TOTAL		140662	140662	100,000	

Annexe n° 2

LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESS EJ : 060021912

avril 2016

Liste des sites exploités

Sites ouverts au public		
Dans les ALPES MARITIMES		
1	sis 405, avenue de Cannes 06210 MANDELIEU	N° FINESS ET 06 002 192 0
2	8, boulevard Foch - 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 250 6
3	22-24, avenue Robert Soleau - 06600	N° FINESS ET 06 002 248 0
4	828, Chemin des 4 chemins - 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 249 8
5	sis 27, avenue Philippe Rochat 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 200 1
6	sis route de Grasse-Immeuble Riviera Park-06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 302 5
7	sis 15, avenue de l'Estérel 06600 ANTIBES	N° FINESS ET 06 002 304 1
8	3, avenue de l'Estérel - 06160 ANTIBES/JUAN LES PINS	N° FINESS ET 06 002 317 3
9	sis 495, route de la Mer 06410 BIOT	N° FINESS ET 06 002 201 9
10	sis Cagnes 2 Etoiles-48 chemin du Val Fleuri 06800 CAGNES SUR MER	N° FINESS ET 06 002 312 4
11	sis 34, bd Maréchal Juin – 06800 CAGNES SUR MER	N° FINESS ET 06 002 376 9
12	sis 33, boulevard de l'Oxford 06400 CANNES	N° FINESS ET 06 002 202 7
13	sis 67, boulevard Carnot 06400 CANNES	N° FINESS ET 06 002 203 5
14	40, boulevard de la République Cannes 06400 - site réalisant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation	N° FINESS ET 06 002 207 6
15	sis 11, boulevard du Ferrage 06400 CANNES	N° FINESS ET 06 002 305 8
16	sis 70 avenue Francis Tonner 06150 CANNES LA BOCCA	N° FINESS ET 06 002 306 6
17	sis 2 rue de l'Eussière, Centre Commercial 06510 CARROS	N° FINESS ET 06 002 197 9
18	sis 22 Place des Pins 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE	N° FINESS ET 06 002 194 6
19	sis 27, boulevard du Jeu du Ballon 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 314 0
20	sis 4, boulevard Emmanuel Rouquier – Quartier des quatre chemins 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 313 2
21	25, av Chiris Clinique du Palais - 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 364 5
22	1, Cours Honoré Cresp - 06130 GRASSE	N° FINESS ET 06 002 363 7
23	250, Av de Verdun - LA COLE SUR LOUP	N° FINESS ET 06 002 390 0
24	sis 3/5, rue des Michels - le Casabianca 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 199 5

25	sis 44, avenue Franklin Roosevelt-Les Jardins de l'Etoile – Bât E - 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 309 0
26	sis 350, avenue Georges Pompidou 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 307 4
27	sis 8, avenue des Écoles 06110 LE CANNET	N° FINESS ET 06 002 308 2
28	15, avenue Maurice Jean-Pierre - 06110 LE CANNET ROCHEVILLE	N° FINESS ET 06 002 218 3
29	Sis ZAC de Bellevue - la Croix du Sud, 583 avenue Janvier Passero 06210 MANDELIEU LA NAPOULE	N° FINESS ET 06 002 193 8
30	sis 351, Chemin des Gourettes 06370 MOUANS SARTOUX	N° FINESS ET 06 002 316 5
31	sis 58, avenue Maréchal Juin-Les Bellevues de Mougins-06250 MOUGINS	N° FINESS ET 06 002 310 8
32	80, allée des Ormes 06250 MOUGINS	N° FINESS ET : 06 002 208 4
33	sis, 75 boulevard de l'Ariane 06300 NICE	N° FINESS ET 06 002 374 4
34	sis 145 avenue du Maréchal Lyautey 06000 NICE	N° FINESS ET 06 002 371 0
35	sis 24, boulevard Jean Jaurès – 06000 NICE	N° FINESS ET 06 002 437 9
36	sis 32 avenue de la République 06300 NICE	N° FINESS ET 06 002 372 8
37	185, av Sainte Marguerite - 06200 NICE	N° FINESS ET 06 002 412 2
38	sis Quartier du logis Centre Commercial des Fermes 06580 PEGOMAS	N° FINESS ET 06 002 198 7
39	4, av du 23 août, Villa Océane - 06530 PEYMEVADE	N° FINESS ET 06 002 365 2
40	sis 7, avenue Jean Cuméro 06130 PLAN DE GRASSE	N° FINESS ET 06 002 315 7
41	sis 4123 route départementale - quartier du Plan 06330 ROQUEFORT LES PINS	N° FINESS ET 06 002 195 3
42	sis 109, quai de la Banquière 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE	N° FINESS ET 06 002 342 1
43	sis 2530 route de VENCE-Le Peyron-06640 SAINT JEANNET	N° FINESS ET 06 002 311 6
44	80, Avenue Leclerc - 06700 SAINT LAURENT DU VAR	N° FINESS ET 06 002 219 1
45	sis Quartier la Digue RN 202 06670 SAINT MARTIN DU VAR	N° FINESS ET 06 002 196 1
46	sis route de Grasse-Immeuble Vallis Bona-Bât F 06400 VALBONNE	N° FINESS ET 06 002 301 7
47	sis 76, av de la Liberté à 06220 VALLAURIS	N° FINESS ET 06 002 303 3
48	sis 42 avenue Foch 06140 VENCE	N° FINESS ET 06 002 205 0
49	sis Résidence du Grand Jardin, Place du Grand Jardin 06140 VENCE	N° FINESS ET 06 002 220 9
50	sis 9 avenue Albert 1er 06230 VILLEFRANCHE SUR MER	N° FINESS ET 06 002 373 6
51	2C Rue de la Chapelle - 06270 VILLENEUVE LOUBET – à/c du 1 ^{er} avril 2016 - 51, chemin du Pas de Bonne-Heure à VILLENEUVE LOUBET - 06270	N° FINESS ET 06 002 389 2
Dans le VAR		
52	sis avenue des Alliés-Le Caducée 83240 CAVALAIRE SUR MER	N° FINESS ET 83 002 015 2
53	sis 19, boulevard Clémenceau – 83300 DRAGUIGNAN	N° FINESS ET 83 001 833 9
54	9, bd Maréchal Foch - 83300 DRAGUIGNAN	N° FINESS ET 83 002 072 3
55	Site BROSSOLETTE - 345, avenue Pierre Brossolette – 83300 DRAGUIGNAN – site réalisant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation	N° FINESS ET 83 001 835 4
56	sis 1637, avenue Maréchal De Lattre De Tassigny – 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 001 834 7

57	sis 47, rue Aristide Briand 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 001 975 8
58	sis 100 rue Montgolfier-Bât Le Lido 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 002 017 8
59	sis 45 avenue Edith Cawel 83400 HYERES	N° FINESS ET 83 002 013 7
60	sis l'Odyssee 80-Bât F Rue Louis Martin 83420 LA CROIX VALMER	N° FINESS ET 83 002 016 0
61	sis 2, boulevard Azan-Les Romarins 83250 LA LONDE LES MAURES	N° FINESS ET 83 002 014 5
62	sis 30, rue Jules Muraire-Résidence La Coupiane 83160 LA VALETTE DU VAR	N° FINESS ET 83 002 020 2
63	sis 127 avenue de la 1 ^{ère} DFL 83220 LE PRADET	N° FINESS ET 83 002 018 6
64	sis, 8 Place de la Libération – 83460 LES ARCS	N° FINESS ET 83 002 026 9
65	sis Espace médical les Vergers des Ferrages – 83510 LORGUES	N° FINESS ET 83 001 836 2
66	sis, 140 rue du Général De Gaulle – 83480 PUGET SUR ARGENS	N° FINESS ET 83 002 025 1
67	sis 2 lotissement Saint Pierre 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS	N° FINESS ET 83 001 977 4
68	sis 164, avenue Lucien Bœuf Résidence St-Aygulf – 83370 SAINT AYGULF	N° FINESS ET 83 001 837 0
69	sis Lotissement EPSILON II 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 840 4
70	Sis Le Millénium – 9003, avenue de Provence – 83600 FREJUS	N° FINESS ET 83 001 841 2
71	sis 265, avenue de Valescure 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 839 6
72	sis 51, boulevard Félix Martin 83700 SAINT RAPHAEL	N° FINESS ET 83 001 976 6
73	sis 21, rue J-J Rousseau – 83690 SALERNES	N° FINESS ET 83 001 838 8
74	sis 23 avenue Édouard Le Bellegou - Le Martin Pêcheur 83000 TOULON	N° FINESS ET 83 002 019 4
75	285, bd de Bazeilles - 83000 TOULON	N° FINESS ET 83 002 070 7
Site non ouvert au public (Plateaux techniques)		
Dans les ALPES MARITIMES		
76	sis ZA de l'Argile-Bâtiment 2/Lot 130 Impasse des Bruyères 06370 MOUANS SARTOUX	N° FINESS ET 06 002 204 3
Dans le VAR		
77	Site LE MUY-Lot 4B-avenue des Genêts-ZI des Ferrières II-83490 LE MUY	N° FINESS ET 83 002 076 4

Annexe n° 3

LBM multi-sites SELAS LBM BIOESTEREL N° FINESSE : EJ 060021912

avril 2016

Liste des biologistes co-responsables

1	Jean-Marc	DUBERTRAND	Médecin - Président de la SELAS
2	Marie-Claude	ABDELAL	Directeur général et Pharmacien
3	Frédéric	AKNOUCHE	Directeur général et Pharmacien - Praticien agréé à l'AMP
4	Hamid AMRANE	AMRANE	Directeur général et Pharmacien
5	Daniel	ANDREOZZI	Directeur général et Pharmacien
6	Guillaume	ARMANA	Directeur général et Médecin
7	Isabelle	BACHOUX NIGOUX-GUERIN	Directeur général et Pharmacien
8	Corinne	BARRALIS	Directeur général et Pharmacien
9	Jacques	BARTOLETTI	Directeur général et Pharmacien
10	Nourrine	BELLAGRA	Directeur général et Pharmacien
11	Annie	BENAICH	Directeur général et Pharmacien
12	Catherine	BENOIT	Directeur général et Pharmacien
13	Thierry	BERNAIS	Directeur général et Pharmacien
14	Françoise	BERTHOMIEU	Directeur général et Pharmacien
15	Jean-Jacques	BERTRAND	Directeur général et Pharmacien
16	Olivier	BOISSY	Directeur général et Pharmacien
17	Cécile	BROQUET-DUPUY	Directeur général et Pharmacien
18	Jean-Olivier	CAMILIERI	Directeur général et Pharmacien
19	Marie-Hélène	CAVIN	Directeur général et Médecin
20	Luc	CHABALIER	Directeur général et Pharmacien
21	Catherine	CHARRIER	Directeur général et Pharmacien
22	Béatrice	COMTE	Directeur général et Médecin
23	Jérémie	CORNEILLE	Directeur général et Pharmacien
24	Béatrice	DADVAR	Directeur général et Pharmacien
25	Thierry	DAESCHLER	Directeur général et Médecin
26	Régis	DELEMER	Directeur général et Pharmacien
27	Nelly	DELOUCHE	Directeur général et Pharmacien

28	Thierry	DEMES	Directeur général et Médecin - Praticien agréé à l'AMP
29	Françoise	DUHALDE	Directeur général et Pharmacien
30	Guy	ELBAZ	Directeur général et Pharmacien
31	Marie-Valérie	FARUEL	Directeur général et Médecin
32	Pierre-Antoine	FLE	Directeur général et Médecin
33	Mireille	FRAYE	Directeur général et Médecin
34	Isabelle	FRINZI	Directeur général et Médecin
35	Annick	GALAND-ESPITALIER	Directeur général et Pharmacien
36	Christine	GONCALVES-LIGUORI	Directeur général et Médecin
37	Katie	GOZLAN	Directeur général et Pharmacien
38	Lucie	GRIMA	Directeur général et Pharmacien
39	Catherine	HAUTDECOEUR	Directeur général et Pharmacien
40	Chrystelle	JLAIEL	Directeur général et Pharmacien
41	Malik	JLAIEL	Directeur général et Pharmacien
42	Laurent	KBAIER	Directeur général et Pharmacien
43	Valérie	KUBINIEK	Directeur général et Pharmacien
44	Pascal	LEFETZ	Directeur général et Médecin
45	Nicole	LEGUAY	Directeur général et Pharmacien
46	Marie-Hélène	LOM	Directeur général et Pharmacien
47	David	LOUSY	Directeur général et Pharmacien
48	Marie-France	MAGGI	Directeur général et Pharmacien
49	Valérie	MARIN	Directeur général et Médecin
50	Yves	MAONTAGNAC	Directeur général et Pharmacien
51	Annick	MINIBOIS	Directeur général et Pharmacien
52	Daniel	MOATTI	Directeur général et Pharmacien
53	Éric	MONIEZ	Directeur général et Pharmacien
54	Sylvie	MONIEZ BATIGNE	Directeur général et Pharmacien
55	Isabelle	MORADEI	Directeur général et Pharmacien
56	Alain	MOUNE	Directeur général et Pharmacien
57	Adrien	NEDELEC	Directeur général et Pharmacien
58	Aline	NEDELEC	Directeur général et Pharmacien
59	Carole	NICOLAÏ	Directeur général et Pharmacien
60	Olivier	ONGARO	Directeur général et Pharmacien
61	Olivier	OREGIONI	Directeur général et médecin

62	Anne-Sophie	PASSE	Directeur général et Pharmacien
63	Olivier	PASSE	Directeur général et Pharmacien
64	Gisèle	PASTORELLO	Directeur général et Pharmacien
65	Patricia	PIBRE	Directeur général et Pharmacien
66	Olivier	PIDOUX	Directeur général et Pharmacien
67	Michel	POILLON	Directeur général et Pharmacien
68	Claude	REYDON MONTAGNAC	Directeur général et Pharmacien
69	Thierry	ROUDON	Directeur général et Médecin – Praticien agréé à l'AMP
70	Éric	SAVOY	Directeur général et Pharmacien
71	Serge	SCALESSE	Directeur général et Pharmacien
72	Laurent	SCHLEGEL	Directeur général et Pharmacien
73	Jean-Charles	TAFANELLI	Directeur général et Médecin
74	Jean-Marie	TAUTELLE	Directeur général et Pharmacien
75	Marie-Claire	TCHIKNAVORIAN	Directeur général et Médecin
76	Frédérique	VARIN	Directeur général et Pharmacien
77	Claude	VILLE	Directeur général et Pharmacien
78	Isabelle	VILLE PEIRAC	Directeur général et Pharmacien
79	Evelyne	WIDMANN	Directeur général et Pharmacien

Biologistes médicaux salariés		
1	Patricia BRUGEL	Médecin biologiste
2	Laura-Anne DESPIERRES/PIERI	Pharmacien biologiste
3	Emmanuelle DIDIER	Pharmacien biologiste
4	Catherine LASSONNERY	Pharmacien biologiste
5	Mourad OUESLATI radié a/c du 28 octobre 2015	Pharmacien biologiste
6	Sophie ROLIN	Médecin biologiste
7	Muriel ZUCCHINI	Pharmacien biologiste

DRJSCS PACA

R93-2016-04-12-002

ARRETE DE JURY DU DEAMP SESSION VAE DE
JUN 2016

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
de Provence Alpes Côte d'Azur

ARRETE

**Portant nomination des membres du jury
du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
session de juin 2016**

**Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.451-1, R.451-1 et R.451-2 ;
- VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5 et L.335-6 ;
- VU le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;
- VU le décret n° 2006-255 du 2 mars 2006 instituant le diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique;
- VU l'arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;
- VU le décret 2015-1867 du 30/12/2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ;
- VU l'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, en date du 12 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Jacques CARTIAUX, Directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence Alpes Côte-d'Azur ;
- VU la décision prise au nom du Préfet en date du 22 janvier 2016 portant subdélégation de signature ;

ARRETE

Article 1 : Le jury de la session de juin 2016 du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique est composé comme suit :

- Monsieur le directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur ou son représentant, Président ;
- Représentant le collège des formateurs ou des enseignants :
Madame PASTOURET
Madame QUESADA
- Représentant le collège des personnes qualifiées dans le domaine social ou médico social ou dans le domaine de la gestion :
Monsieur PERTEQUIN
- Représentant le collège des professionnels de l'action sociale ou médico-sociale :
Madame BARTHELEMY
Monsieur PIAZZA TRANCHANT
Monsieur PERTEQUIN

Article 3 : Le directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Fait à Marseille, le 12 avril 2016

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional et départemental
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Pour le Directeur et par délégation,

L'Inspectrice Hors Classe



Martine MILESI

DRJSCS PACA

R93-2016-04-22-001

Arrêté du 22 avril 2016 relatif au maintien de la compétence et du mandat des comités techniques de la DRJSCS et de la DDCS 13 en réunion conjointe

*Arrêté du 22 avril 2016 relatif au maintien de la compétence et du mandat des comités techniques
de la DRJSCS et de la DDCS 13 en réunion conjointe*

PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Arrêté du ^{22/04/2016} relatif au maintien de la compétence et du mandat des comités techniques de service déconcentré auprès du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région PACA, et du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale des Bouches-du-Rhône et à leur réunion conjointe

Le préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 11 ;

Vu le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, et notamment l'article 19 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2014 portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de chaque directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 relatif au comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'avis des comités techniques réunis conjointement le 1^{er} mars 2016

Arrête :

Article 1^{er} : La compétence du comité technique de proximité de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur, du comité technique de proximité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône est maintenue jusqu'au prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique. Le mandat des membres de ces instances est maintenu pour la même période.

Article 2 : Durant cette période, ces mêmes comités sont réunis conjointement sous la présidence du Directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale - Provence, Alpes, Côte d'Azur.

En cas d'absence ou d'empêchement, le comité pourra être réuni sous la présidence du directeur départemental délégué, adjoint au directeur régional et départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale - Provence, Alpes, Côte d'Azur.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 7 mars 2016 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général aux affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs

Signature de l'autorité compétente
Le Directeur Régional et départemental de la
Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Jacques CARTIAUX

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

R93-2016-04-22-003

Arrêté du 22/04/2016 portant désignation de M.COLRAT
pour exercer la suppléance du préfet de région PACA



PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Arrêté du 22 AVRIL 2016
portant désignation de M. Adolphe COLRAT, pour exercer la suppléance du préfet de la
région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
en application de l'article 39 du décret n° 2004-374.

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Stéphane BOUILLON en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 20 juin 2013 portant nomination de M. Adolphe COLRAT en qualité de préfet des Alpes Maritimes ;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que M. Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône sera en en congés 28 avril 2016.

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

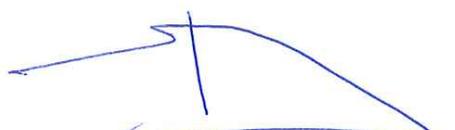
En application de l'article 39 du décret du 29 avril 2004, M. Adolphe COLRAT, préfet des Alpes Maritimes, est désigné pour exercer, le 28 avril 2016 la suppléance du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 22 avril 2016

Le Préfet,



Stéphane BOUILLON

Rectorat de l'académie de Nice

R93-2016-04-12-001

Arrêté CTA du 12 avril 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat Général

Le Recteur de l'Académie de Nice Chancelier des Universités

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique notamment son article 9 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 14-2 et 31 ;

Vu le décret 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premiers et second degrés sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administrative paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour els élections professionnelles fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014 ;

Vu les résultats du scrutin organisé du 27 novembre au 4 décembre 2014 pour l'élection des représentants des personnels au sein du comité technique de l'académie de Nice et au sein des comités techniques spéciaux départementaux, consignés dans le procès-verbal des opérations de dépouillement et de proclamation des résultats établi le 5 décembre 2014.

ARRETE

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté du 19 décembre 2014 relatif à la composition du comité technique académique de Nice est modifié comme suit :

Au titre de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Education : UNSA-EDUCATION

Titulaire : Monsieur Christian JUAN, professeur de lycée professionnel

Titulaire : Monsieur Olivier GAGNAIRE, professeur certifié

Suppléant : Monsieur Thierry DUBREUCQ, personnel de direction

Suppléante : Madame Nathalie BOSSONE, SAENES classe exceptionnelle

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au rectorat et d'une publication sur le site internet de l'académie ainsi qu'au recueil des actes du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône.

Fait à Nice, le 12 avril 2016



Emmanuel ETHIS

SGAMI SUD

R93-2016-04-19-006

arrêté du jury d'agent spécialisé de police technique et
scientifique 2016



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE
DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE
L'INTERIEUR SUD

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE LA
FORMATION



N° SGAMI/DRH/BRF/4

LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PREFET DES BOUCHES DU RHONE Officier de la légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté fixant la composition du jury du recrutement d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2016

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°2008-492 du 26 mai 2008 modifiée relative aux emplois réservés et portant dispositions diverses relatives à la défense ;

VU le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n°2002-812 du 3 mai 2002 portant statut particulier du corps des agents spécialisés de police technique et scientifique ;

VU le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret du 7 décembre 2012, portant nomination de Monsieur Jean-René VACHER, sous préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches du Rhône ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale modifié ;

VU l'arrêté du 3 décembre 1999 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours d'aide technique de laboratoires de la police technique et scientifique de la police nationale ;

VU l'arrêté du 3 février 2003 fixant la liste des concours de la direction générale de la police nationale pour lesquels il est institué une commission destinée à se prononcer sur l'assimilation aux diplômes français des diplômes délivrés dans un autre état membre de la communauté européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

VU l'arrêté du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

VU l'arrêté du 20 juillet 2013 relatif à l'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale et portant déconcentration de l'organisation des concours ;

VU l'arrêté n° 2014205-0006 du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité sud ;

VU l'arrêté 17 février 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un recrutement d'agents spécialisés de police technique et scientifique de la police nationale ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mars 2016 portant délégation de signature à Monsieur Jean-René VACHER, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud ;

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury d'admissibilité et d'admission du concours d'agent spécialisé de police technique et scientifique de la police nationale au titre de l'année 2016 est composé comme suit :

- Monsieur BOURELLY Michel, SGAMI SUD
- Madame ROSSI Nancy, SGAMI SUD
- Madame ARAMON Vanessa, SGAMI SUD
- Madame CUOMO Valérie, SGAMI SUD
- Monsieur ROSSI, Romain SGAMI SUD
- Madame MUSQUIN Hélène, SGAMI SUD
- Madame HAJJI Leila, DDSP 13
- Monsieur VAN DER BORGHT Guillaume
- Madame SEVILLA Alexandra SGAMI SUD
- Madame GIONTI Angélique SGAMI SUD
- Monsieur PRUDHON Fabio SGAMI SUD
- Monsieur DACHER Olivier SGAMI SUD
- Madame BISER Nathalie DDSP 13
- Madame SANTALIESTRA Rose-Marie SGAMI SUD

ARTICLE 2 Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 avril 2016

Pour le Préfet de zone de défense et de sécurité Sud
Le chef du bureau du recrutement et de la formation

SIGNE
Michel BOURELLY